



—
CONTRIBUTION
—

« S'ORIENTER, SE RÉORIENTER »

Volet 1 : l'orientation des jeunes

JUILLET 2020



Le CESER en quelques mots...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lesquels il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.



Préambule

Sujette à de constantes évolutions, la question de l'orientation fait l'objet de beaucoup d'attentes dans le débat public. De situations et d'âges divers, un public de plus en plus large est amené à utiliser les outils et canaux spécifiques à l'orientation

La Commission « Orientation, éducation, formation, parcours professionnels » propose ici une contribution spécifiquement dédiée à l'orientation des jeunes, collégiens et lycéens, en Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le contexte de crise lié au Coronavirus a bouleversé les parcours d'orientation et renforcé les questionnements et préoccupations sur les choix de formation : sur le difficile arbitrage entre appétence personnelle et contextes sociaux-économiques, sur l'accès au service d'orientation en fonction des territoires, sur l'équilibre à trouver entre service en présentiel et distanciel. Enfin, avec un taux de réussite record au baccalauréat, en 2020 plus encore, de nombreux jeunes vont aborder les études supérieures, et se retrouver face à des choix importants pour leur avenir.

Dressant un état des lieux précis de cette question sur les différents territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes, le CESER encourage la Région à s'appuyer sur différents réseaux pour être au plus près des familles, des besoins des jeunes mais aussi des réalités économiques.

Que ce soit par le biais de la nouvelle Agence Régionale de l'Orientation ou des réseaux associatifs existants (CRIJ), une communication ciblée auprès des jeunes et des familles reste fondamentale. Un lien spécifique pourra notamment être mis en place et renforcé à travers les Espaces Numériques de Travail promus par la Région.

Par ailleurs, faciliter l'orientation c'est créer des passerelles avec le monde de l'entreprise : en dynamisant les relations entreprises-formation (Comités locaux écoles-entreprises), en permettant la création de réseaux (notamment dans le cadre des stages obligatoires) et en valorisant le rôle citoyen des entreprises accueillantes qui servent l'orientation et la formation d'un jeune.

Enfin, les politiques publiques en matière d'orientation doivent prendre en compte les enjeux de persévérance scolaire, en faisant de la prévention du décrochage scolaire une grande cause régionale.

Antoine QUADRINI, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

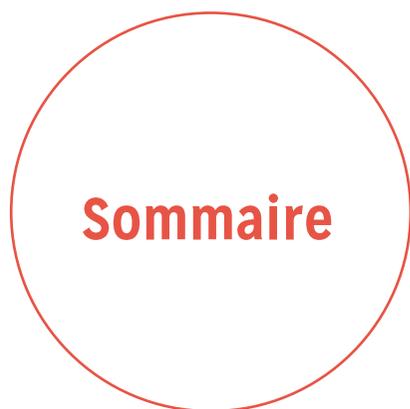
CONTRIBUTION

2020-06



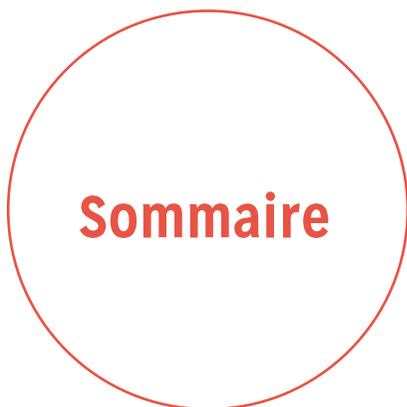
Présidente de la commission
« Orientation, éducation, formation,
parcours professionnels »

Mme Edith BOLF



Introduction	7
Acteurs et opérateurs de l'orientation : qui fait quoi ?	9
Les différentes approches du concept d'orientation et les débats sur sa finalité.	9
Le Service Public Régional de l'Orientation	13
Un système de l'orientation qui doit s'adapter pour répondre à de nouvelles attentes	17
Les besoins des jeunes et de leurs familles : information, accompagnement.....	17
Les attentes et l'implication du monde professionnel dans un contexte socio-économique en mutation.	20
La mobilisation des acteurs associatifs.	23
Des innovations partenariales et territoriales.	26
Des réformes multiples, une mise en œuvre inachevée	31
Les propositions du CESE pour une nouvelle approche de l'orientation des jeunes.....	31
Une nouvelle répartition des compétences entre l'Etat et les Régions.	32
Les réformes de l'Education Nationale en matière d'orientation scolaire.....	34
La mise en œuvre de la politique régionale en matière d'orientation tout au long de la vie.	35
Les travaux et positions antérieurs du CESER sur l'orientation.....	38
Avis sur « la réforme de l'apprentissage en 2018 : pour un pilotage régional » (mai 2018).....	38
Avis sur le CPRDFOP 2018-2021 et sur le SPRO (octobre 2018).....	39
Avis sur le rapport « l'orientation comme outil de développement économique et de réussite personnelle » (mars 2019).....	39
Contribution sur les parcours étudiants « étudier et réussir en Auvergne-Rhône-Alpes » (16 octobre 2019).....	40

Les préconisations du CESER : rappel des principaux constats.....	42
Les préconisations du CESER	43
Conclusion.....	47
Contributeurs	52
Remerciements	54
Déclaration des groupes.....	56
Résultats des votes.....	64
Contacts.....	71





Introduction

Contexte

La question de l'orientation apparaît essentielle dans un contexte marqué par les éléments suivants :

- l'accès à une offre d'accueil, d'information, de conseil, et d'accompagnement est un enjeu central dans le parcours de la personne, quel que soit son âge et son lieu de vie. L'accompagnement des personnes dans les phases de transition de leur parcours doit faire l'objet d'une attention particulière ;
- les choix d'orientation sont le résultat d'un processus long, et s'appuient sur les informations disponibles en amont, dès le plus jeune âge, dans l'environnement scolaire et familial. La décision d'orientation est un arbitrage entre aspirations individuelles et contexte socio-économique, qui doit dépasser le poids des représentations pour faire des choix et réussir en matière de formation, d'éducation, et d'insertion ;
- des réformes importantes, issues principalement de la loi du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » sont en cours dans le domaine de l'orientation : elles donnent un rôle croissant aux Régions. Les réformes de l'Éducation nationale ont aussi un impact sur l'orientation scolaire. Pour le CESER, il ne s'agit pas de se positionner sur l'opportunité et le contenu de ces réformes, mais d'identifier leurs enjeux essentiels et de proposer des pistes pour une mise en œuvre efficace tenant compte des spécificités de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- ce sujet comporte une forte dimension territoriale, en lien avec le fil rouge du CESER sur l'équilibre territorial.

Définition européenne de l'orientation

« L'orientation, en tant que processus continu, permet aux citoyens, à tout âge et tout au long de leur vie, de déterminer leurs capacités, leurs compétences et leurs intérêts, de prendre des décisions en matière d'éducation, de formation et d'emploi et de gérer leur parcours de vie personnelle dans l'éducation et la formation, au travail et dans d'autres cadres où il est possible d'acquérir et d'utiliser ces capacités et ces compétences. »

L'orientation comprend des activités individuelles et collectives d'information, de conseil, de bilan de compétences, d'accompagnement ainsi que d'enseignement des compétences nécessaires à la prise de décision et à la gestion de carrière. »

Objectif de la contribution

A travers cette auto-saisine, le CESER se fixe pour objectif d'identifier les axes de progrès permettant d'améliorer les pratiques existantes et le cadre régional de leur exercice : il s'agit de passer d'une approche basée sur les dispositifs et les acteurs à une approche centrée sur la personne et son parcours.

Ce travail se réalisera en deux temps : un premier volet consacré au public « jeunes », puis un second volet consacré au public « adultes ».

Question

Comment s'assurer que les réformes en cours permettent d'améliorer, d'une part, l'accès des jeunes aux services d'information et d'orientation et, d'autre part, l'accompagnement de leur parcours dans tous les territoires de la région ?

Démarche

Après avoir dressé un état des lieux des acteurs et opérateurs de l'orientation des jeunes, les souhaits d'évolution des différentes parties prenantes seront précisés. Les réformes en cours, au niveau national et régional, seront ensuite présentées, ainsi que les travaux et positions antérieurs du CESER sur le sujet. En conclusion, les analyses et préconisations du CESER sur la réforme en cours seront développées.



Les différentes approches du concept d'orientation et les débats sur sa finalité¹

Le mot « orientation » est utilisé indifféremment dans des actions, des services pouvant consister en une simple mise à disposition d'informations, parfois dans une aide au choix de formation, de métiers ou dans un objectif de développement des compétences à s'orienter, acte ponctuel ou processus étalé dans le temps (accompagnement) : ces différents usages renforcent la difficulté à trouver un consensus. Le débat entre un service centré sur l'utilisateur et un service centré sur le développement économique n'est pas nouveau. Il y a donc, depuis son origine, une ambiguïté sur la finalité du service et son contenu, qui impacte la relation entre les jeunes et les professionnels.

► Un processus historique caractérisé par l'empilement des conceptions

« On ne comprend pas les particularités institutionnelles de l'orientation en France si l'on en ignore l'histoire » (Antoine Prost, Professeur émérite à l'université Paris 1).

Ces différentes approches de l'orientation sont corrélées avec l'évolution socio-économique de la société et les rapports à l'emploi.

Logique diagnostic-prescription, perspectives adéquationnistes, centration sur la personne, approche éducative, dimension stratégique : autant de conceptions qui se sont succédées sur plusieurs décennies sans que l'on parvienne réellement à stabiliser une approche homogène.



Acteurs et opérateurs de l'orientation : qui fait quoi ?

Fruit d'un long processus historique, le paysage de l'orientation peut sembler complexe, la création de chaque réseau répondant à son origine à un public spécifique. Tentative de coordination avec le SPO puis le SPRO, décentralisation progressive de la compétence vers les Régions... l'enjeu est aujourd'hui d'améliorer la qualité du service rendu en replaçant le jeune et sa famille au centre du système.

¹ Ce paragraphe s'appuie sur l'intervention de Mme Masson, chargée de mission « orientation » à Via Compétences, le 15 juin 2018, sur la base des travaux de Antoine Prost, historien.

Au contraire, on peut avoir le sentiment que cette succession de conceptions, pour certaines totalement antagonistes, n'a fait que renforcer les imprécisions et débats idéologiques approximatifs. Comme si l'orientation était le révélateur de la complexité du moment, à la fois cause de tous les maux et solution à nombre de problèmes. D'où un retour à des conceptions naïves d'un processus par nature complexe et nécessairement inscrit dans un contexte et une époque².

Quelques repères historiques :

1943 → 260 praticiens de l'orientation dont la moitié sont des diplômés de l'Institut national de l'orientation professionnelle (INOP) et un quart n'a aucun diplôme pertinent.

1945 → Il existe seulement 12 secrétaires d'orientation professionnelle placés aux côtés des recteurs et non plus des inspecteurs d'académie qui conservent le contrôle des centres.

1945/1973 → Les 30 Glorieuses période de forte croissance économique.

Loi du 24 mai 1951 → Faire des centres obligatoires des centres publics dont les personnels sont pris en charge par l'Etat.

1950/1970 → Période d'expansion et de consolidation pour l'orientation : le nombre de centres et de conseillers double (de 130 à 244 centres et de 730 à 1612 conseillers).

► Naissance de l'orientation et de la formation professionnelle (1966)

En 1966, la formation professionnelle devient une « obligation nationale ». Son objet :



► Naissance de la formation continue (1971)

Quatre ans et demi plus tard, le législateur sous l'impulsion de Jacques Delors organise la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente (loi du 16 juillet 1971).

L'Unesco définit à cette période l'orientation (1970) :

« L'orientation consiste à mettre l'individu en mesure de prendre conscience de ses caractéristiques personnelles et de les développer en vue du choix de ses études et de ses activités professionnelles dans toutes les conjonctures de son existence avec le souci conjoint de servir le développement de la société et l'épanouissement de sa responsabilité ».

En France à cette période :

- Une orientation surtout scolaire avec les conseillers d'orientation psychologue ;
- Approche psychologique et défense d'une orientation au service de l'émancipation des individus.

L'orientation est également présentée comme un outil au service de la lutte contre le chômage de masse.

Côté entreprise, l'objectif est le maintien de l'employabilité des salariés : l'orientation devient également un outil de gestion de l'emploi salarié. Les partenaires sociaux créent le bilan de compétences étendu ensuite aux demandeurs d'emploi.

► Constat sur ces décennies : une multiplication, un cloisonnement des structures et de leurs actions

Les services d'orientation se sont structurés, non comme un service public unifié mais comme une série de services relevant de différents ministères. Les services les plus anciens se sont situés en général au sein des ministères de l'éducation nationale (orientation scolaire des jeunes) et d'autre part au sein du ministère de l'emploi (orientation professionnelle des adultes).

8000 points dispensent à titre exclusif, soit pour partie, des prestations d'orientation relevant d'une vingtaine de réseaux qui ont le plus souvent une entrée par public.

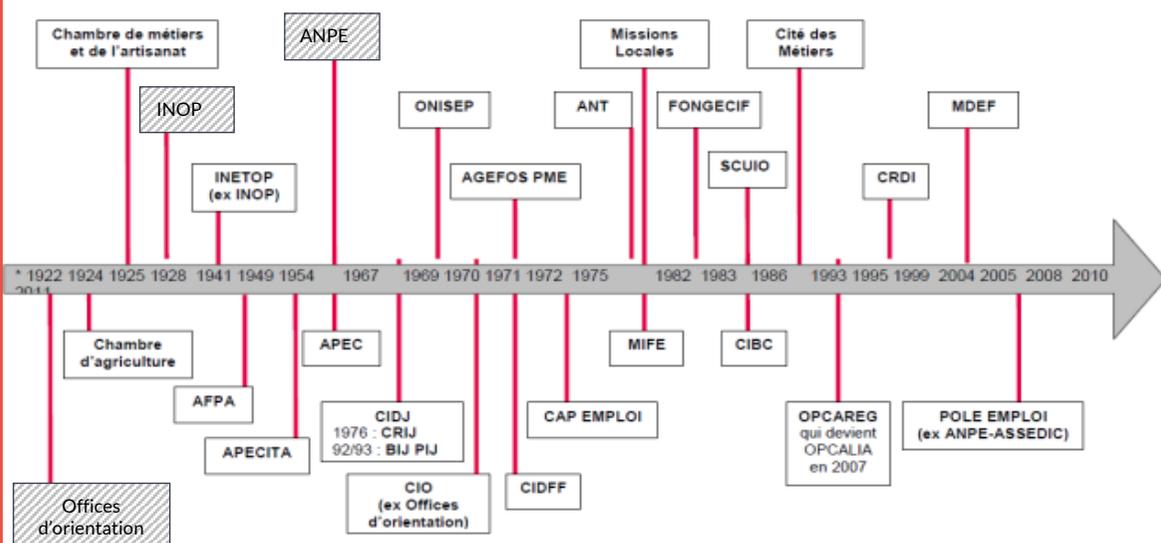
Dans les pratiques d'orientation, le concept de projet devient central. La première chose qu'on observe aujourd'hui, c'est qu'il s'agit d'une modalité de projection encore assez marginale.

En effet, les études montrent qu'1 personne sur 3 met en œuvre un projet qu'elle construit dans le cadre d'une prestation d'orientation. La plupart du temps, les parcours professionnels sont plutôt des ajustements, des compromis ce qui ne veut pas dire que les gens ne doivent pas avoir de projet, mais il ne faut pas l'ériger en dogme « sans projet : point de salut ».

² Cf « Des professions à l'école : jalons pour une histoire de l'orientation en France » - Vie sociale n° 5/1996 l'orientation en perspectives histoires, récits, analyses.

LES ACTEURS DE L'ACCUEIL, INFORMATION, ORIENTATION (AIO)

Dates de création des principaux acteurs de l'orientation



* 1599 : création de la première Chambre de commerce à Marseille

 N'existe plus

Juin 2018

On constate une multiplication des structures intervenant dans ce domaine : une problématique identifiée sur un public spécifique débouchant souvent sur la création d'un nouveau réseau. Les sigles employés sont détaillés dans le glossaire (p. 50).

Source : ViaCompétences

► La décennie 2000 : l'orientation devient une thématique européenne qui va influencer les politiques publiques françaises

Le Conseil Européen des 23 et 24 mars 2000 adopte la stratégie de Lisbonne avec l'objectif : « *développer une économie de la connaissance la plus dynamique et la plus compétitive du monde à l'échéance 2010* ». Pour y arriver : l'éducation, la formation et l'emploi.

Dans cette perspective, la France a choisi le thème de l'orientation comme axe de travail communautaire pour la présidence française du Conseil de l'Union européenne. Ces travaux ont permis l'élaboration et l'adoption, le 21 novembre 2008, d'une résolution visant à « *mieux inclure l'orientation tout au long de la vie dans les stratégies*

d'éducation et de formation tout au long de la vie ».

Cette dernière résolution, qui fait suite à celle de 2004, se situe dans le cadre d'une mondialisation croissante et de l'allongement de la durée de la vie active. Elle prend aussi en compte la nécessité d'anticiper les évolutions et de mettre ainsi en place des parcours professionnels sécurisés. Elle s'inscrit dans le cadre de l'élargissement de l'Union européenne qui accroît les possibilités de mobilité dans l'éducation et la formation, ainsi que sur le marché de l'emploi. Cela nécessite de préparer ses citoyens à développer leur parcours d'apprentissage et professionnel dans un cadre géographique élargi. La mise en œuvre des principes dégagés par les résolutions européennes incombe aux Etats, avec une coopération et une coordination des structures nationales, régionales ou locales.

C'est une nouvelle approche de l'orientation, qui parle du citoyen acteur, avec l'objectif de favoriser l'acquisition des compétences à s'orienter tout au long de la vie. Il ne s'agit plus uniquement d'aider quelqu'un à faire des choix. On interroge les services d'orientation sur leur dimension développementale.

Tous les textes européens mettent l'accent sur la citoyenneté, l'autonomie de la personne, l'émancipation, l'égalité femmes/hommes... La référence aux enjeux du développement économique apparaît un peu plus loin dans les textes. Aujourd'hui, tous les discours associent une logique émancipatrice et une logique de régulation sociale. La tension est à travailler, l'entre deux est à construire : le point de vue de chaque acteur est parfaitement légitime (puissance publique/entreprise ; la personne/territoire). Il faut trouver aujourd'hui un terrain de partage.



DEFINITION EUROPEENNE DE L'ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE

« Série d'activités qui permettent aux citoyens à tout âge et à tout moment de leur vie :

- de déterminer leurs capacités et leurs intérêts,
- de prendre des décisions en matière d'éducation, de formation et d'emploi,
- de gérer leurs parcours de vie personnelle dans l'éducation et la formation au travail et dans d'autres cadres où il est possible d'acquérir et/ou utiliser ces capacités et compétences ».

LES OBJECTIFS

de l'orientation tout au long de la vie

- ▶ Favoriser un accès permanent en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie ;
- ▶ Améliorer la mobilité professionnelle et géographique des apprenants et des travailleurs ;
- ▶ Réduire les écarts entre Education/Formation et les besoins du marché du travail ;
- ▶ Accroître le taux de succès dans l'enseignement secondaire et supérieur – réintégrer les jeunes en décrochage scolaire ;
- ▶ Faciliter la transition vers la vie professionnelle ainsi que le retour aux études ;
- ▶ Endiguer les flux d'entrée dans le chômage notamment le chômage de longue durée.

Des impulsions politiques aux changements de pratiques en orientation

Les initiatives communautaires ont des incidences sur la conception et le pilotage de la politique d'orientation : prise de conscience de la nécessité de réformer les dispositifs nationaux d'orientation et de les décloisonner pour parler réellement d'orientation et de formation tout au long de la vie.

Avec la loi du 4 mai 2004, sur la formation tout au long de la vie (ainsi que l'ANI), l'accent est mis sur l'anticipation de carrière avec un certain nombre d'outils comme l'entretien professionnel pour les salariés, l'entretien de seconde partie de carrière.

Avec la loi de décentralisation du 13 août 2004, « le PRDF définit également les priorités relatives à l'information, à l'orientation et à la

validation des acquis de l'expérience ». La Région n'a pas la compétence orientation mais s'en préoccupe avec une conception proche de celle de l'Europe.

La loi du 24 novembre 2009 : Service Public de l'Orientation

Le rapport Guégot à l'origine du texte de 2009 met en évidence la nécessité de faire évoluer le champ de l'orientation du fait :

- de l'objectif d'élévation du niveau de qualification de la population active dans son ensemble (stratégie de l'union européenne) ;
- la persistance d'un chômage des jeunes même diplômés et d'un nombre de jeunes demandeurs d'emploi sans qualification ;
- la complexité croissante des dispositifs et du droit de la formation professionnelle.

SON CONTENU

- ▶ des activités individuelles ou collectives : d'information, de conseil, de bilan de compétences, d'accompagnement,
- ▶ d'enseignement des compétences nécessaires à la prise de décision et à la gestion de carrière.

CE QUE DOIVENT ETRE

les services d'orientation

- ▶ Ils doivent être de qualité pour tous les citoyens européens ;
- ▶ Ils doivent être accessibles à tous les stades de leur vie avec une attention particulière pour les personnes en situation de risque ;
- ▶ Ils doivent permettre de gérer leurs parcours d'apprentissage et leur carrière ainsi que la transition de l'un vers l'autre ;
- ▶ Ils doivent être disponibles à des moments et sous des formes qui encouragent les citoyens à continuer de développer leurs qualifications et leurs compétences en fonction de l'évolution du marché du travail.

Le Service Public de l'Orientation

LA LOI DU 24 NOVEMBRE 2009

Titre 1^{er}: droit à l'information, à l'orientation et à la qualification professionnelle

Création d'un droit à l'information, au conseil et à l'accompagnement en matière d'orientation professionnelle

Art L6111-3

DEFINITION DU SERVICE PUBLIC DE L'ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE

- ▶ Création du service dématérialisé gratuit d'information sur l'orientation co-financé par le FPSPP (Art L6111- 3)
- ▶ Labellisation des structures d'accueil, d'information et d'orientation au public PP (Art L6111- 5)
- ▶ Délégué à l'information et à l'orientation (DIO) (Art L6123- 3 et suivants)
 - Priorités de la **politique nationale d'information et d'orientation scolaire et professionnelle**
 - **Évaluation** des politiques nationales et régionales
 - Appui à la mise en œuvre et à la **coordination** des politiques au niveau régional local

► 2014 : du Service Public de l'Orientation (SPO) au Service Public Régional de l'Orientation (SPRO)

La loi du 5 mars 2014 officialise le SPRO sur la base d'un bilan mitigé au niveau national de la mise en œuvre du SPO³.

Elle acte la volonté de confier aux Régions de plus larges attributions en matière d'orientation de tous les publics.

La loi de décentralisation définit le cadre d'un Service Public Régional de l'Orientation qui devra s'appuyer sur une collaboration Etat/Régions :

- L'Etat définit au niveau national la politique d'orientation des élèves et étudiants ;
- La Région organise le SPRO et coordonne sur les territoires les actions des organismes y participant- elle pilote la construction d'un projet régional.

► 2018 : la loi sur « la liberté de choisir son avenir professionnel »

La loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel constitue une étape supplémentaire. Alors qu'un transfert complet de la compétence aux Régions avait été annoncé par le Gouvernement dans un premier temps, les Régions n'obtiennent finalement qu'une compétence en matière « d'information sur les métiers ».

Les Régions se voient également attribuer les délégations régionales de l'ONISEP, à compter du 1^{er} janvier 2019. La question des articulations entre les ex-DRONISEP et l'ONISEP a fait l'objet d'une mission confiée à Pascal Charvet, inspecteur général de l'Éducation nationale. Ce volet de la réforme de

l'orientation est analysé par certains observateurs, comme par exemple l'expert en orientation Michel Abhervé, comme l'une des conséquences de « l'échec » des différentes tentatives de décentralisation de la fonction d'orientation de l'Éducation nationale.

Les conséquences de cette loi sur les politiques régionales seront abordées plus longuement dans le chapitre « des réformes multiples, une mise en œuvre inachevée » (p. 31).

Le Service Public Régional de l'Orientation

La Loi du 5 Mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi, et à la sécurisation des parcours instaure un Service public de l'orientation tout au long de la vie, piloté par l'Etat et la Région.

- Le SP(R)O s'adresse à tout public: jeune scolarisé, jeunes en rupture de parcours, salariés, demandeurs d'emploi ;
- La Région coordonne l'action des organismes intervenant dans le champ de l'orientation professionnelle tout au long de la vie, en réponse aux besoins des publics jeunes et adultes, dans le cadre du Schéma de développement du SPRO, annexé au contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) ;
- L'Etat garde la compétence pour l'orientation en milieu scolaire et universitaire.

Un travail partenarial, conduit au sein du CREFOP.

Entre 2014 et 2016, les régions Auvergne et Rhône-Alpes ont mis en œuvre des SPRO, avec des caractéristiques adaptées à leur territoire. En Auvergne, le SPRO ciblait le grand public et s'appuyait sur une information dématérialisée.

En Rhône-Alpes, le SPRO s'appuyait davantage sur une présence physique des acteurs de l'orientation et le CARIF-OREF donnait une priorité à la professionnalisation des acteurs.

L'élaboration du nouveau SPRO Auvergne-Rhône-Alpes s'est appuyée sur ces deux expériences, avec pour objectif de capitaliser sur les bonnes pratiques, de conforter l'existant, et de revaloriser certaines voies, notamment en alternance.

► Finalités du SPRO Auvergne-Rhône-Alpes

- Permettre à chaque individu d'être acteur de sa vie professionnelle et de développer ses capacités à s'orienter tout au long de la vie, en autonomie ou en étant accompagné, afin d'accéder ou de s'insérer dans un emploi durable.
- Avec deux niveaux d'intervention :
 - L'accès à un 1^{er} niveau d'information gratuite, complète et objective sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés,... en proximité et/ou en accès dématérialisé ;
 - L'accès à un conseil et un accompagnement personnalisés, notamment dans le cadre du Conseil en Evolution Professionnelle (CEP) ;
- La collaboration efficace et efficiente des différents réseaux de l'orientation ;
- La mise en place d'actions de professionnalisation pour les professionnels de l'orientation ;
- La mise à disposition d'information sur les métiers, notamment les métiers dits en tension, rares et émergents et les formations correspondantes (communication sur les taux de réussite et d'insertion post-formation).

³ Cf contribution CESER de France sur l'expérimentation du SPRO.

► Objectifs du SPRO Auvergne-Rhône-Alpes

Permettre à chaque citoyen, quel que soit son statut, son lieu de vie ou le réseau auquel il s'adresse, d'accéder à de l'information, actualisée, fiable et régionalisée, sur les filières, les métiers et leurs évolutions, la formation et l'emploi, les trajectoires et les parcours possibles, et d'être accompagné dans son projet d'orientation ou d'évolution professionnelle.

Permettre à chacun d'élargir ses choix professionnels, notamment par la mise en valeur des emplois potentiels sur son territoire.

Favoriser l'autonomie des publics dans leur recherche d'information et d'orientation et, à terme, leur capacité d'orientation tout au long de la vie.

Construire des parcours de formation et d'insertion mieux articulés en confortant la mise en réseau de l'ensemble des acteurs de l'orientation tout au long de la vie, notamment pour la mise en œuvre du droit au retour en formation.

► Plan d'action du SPRO Auvergne-Rhône-Alpes

- Améliorer la connaissance des métiers et du contexte socioéconomique du territoire (local et régional) pour les professionnels de l'orientation ;
- Créer les conditions d'une coopération entre les différents professionnels de l'orientation participant au SPRO par le développement d'une culture professionnelle commune ;

- Répondre aux besoins de compétences des entreprises ;
- Dynamiser et sécuriser les parcours des salariés et des travailleurs indépendants ;
- Rendre lisible les actions conduites dans le domaine de l'orientation ;
- Proposer au public jeune et adultes des solutions et des outils concrets pour faciliter leur orientation.

Ce plan d'action se décline dans un cahier des charges qui précise ce qui est attendu de chaque acteur et de la coopération territoriale.⁴

► Des indicateurs de pilotage et d'évaluation

- La couverture territoriale des deux niveaux de service : volumétrie et typologie des publics accueillis et accompagnés ;
- La continuité des parcours : articulation 1^{er} et 2^{ème} niveaux de service, satisfaction du public ;
- La connaissance de l'évolution des métiers et des emplois et activités : structuration de l'information existante, organisation et participation à des forums et rencontres métiers ;
- La coordination des réseaux : participation aux réunions mise en place par la Région ;
- L'effort de professionnalisation des acteurs : participation aux actions de professionnalisation CARIF-OREF ou autres réseaux, mesure de leur impact.

► Méthode de structuration du SPRO

Le SPRO Auvergne-Rhône-Alpes s'appuie sur trois cercles d'acteurs :



La campagne d'engagement pour intégrer le SPRO a été lancée par un appel à candidatures le 17 juin 2019, pour un engagement effectif le 1^{er} octobre 2019. Cet appel à candidature sera renouvelé chaque année et les candidatures seront instruites et validées au sein du CREFOP.

⁴ Cf Schéma de développement du SPRO et son cahier des charges annexé au CPRDFOP signé le 29 janvier 2019. Signature d'une Convention Etat-Région relative à la coordination du SPRO.

⁵ Ils ne sont pas soumis à l'obligation de respect du cahier des charges mais peuvent participer à des actions de professionnalisation.

Un acteur ressources : ViaCompétences, le CARIF-OREF Auvergne-Rhône-Alpes

Depuis le 1^{er} septembre 2017, le CARIF OREF Auvergne et le PRAO ont laissé place à une structure unique : le CARIF-OREF Auvergne-Rhône-Alpes, présent sur 2 sites : Clermont Ferrand (siège) et Lyon.

Il dispose d'une trentaine de collaborateurs, pour certains mis à disposition par des partenaires (Région, CIO...). Il regroupe 35 adhérents regroupés en 5 collèges : État, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Partenaires Sociaux, Réseaux de l'orientation, Acteurs régionaux socio-économiques ou associatifs. Son budget est d'environ 3.2 millions d'euros.

Des missions confirmées

OBSERVATION

Développer l'analyse sur la formation, l'emploi et la relation emploi formation en prenant en compte les mutations économiques et sociales

PROFESSIONNALISATION

Renforcer la professionnalisation partagée entre les réseaux de l'accueil information orientation (AIO), de la formation, de l'insertion et de l'emploi

INFORMATION

Développer l'information sur la formation, l'emploi, la certification et l'orientation auprès du grand public et de l'ensemble des acteurs de la relation emploi formation

ANIMATION

Soutenir et développer les projets et dispositifs d'orientation favorisant l'innovation et la coopération entre les réseaux, notamment au plan territorial



L'essentiel

- ▶ Malgré un nombre important d'acteurs et de réseaux, des carences sont identifiées dans les territoires. Une information homogène doit être garantie.
- ▶ Il est nécessaire d'aller davantage vers les publics, en innovant et en expérimentant de nouveaux modes de diffusion.
- ▶ Les acteurs de l'orientation ont besoin de travailler dans le temps, de manière pérenne et sur un mode « inter-réseaux ».

📌 préconisations 1, 2, 3 et 4





Un système de l'orientation qui doit s'adapter pour répondre à de nouvelles attentes

Dans un environnement institutionnel complexe, jeunes, familles, employeurs, et professionnels expriment des attentes importantes et des souhaits d'évolution du système actuel. Avec un objectif partagé : améliorer les parcours des jeunes dans l'accès aux études et à l'emploi, en s'appuyant notamment sur des initiatives partenariales et territoriales.

Dans le récent avis du CESE sur l'orientation, Cécile Van de Velde, sociologue, estime que les jeunes aspirent d'une part « à prendre le temps du choix », et d'autre part, à des parcours de formation plus souples. Elle souligne qu'ils sont confrontés à des arbitrages difficiles entre des aspirations à « gagner sa vie » (avec une stratégie d'accumulation de diplômes pour améliorer son employabilité) et des aspirations à « vivre sa vie » (parcours atypiques, travail indépendant, mobilités...). Face à ces choix, le rôle des familles est souvent essentiel.

► Le principe de co-éducation

Les relations entre les parents, les élèves et le système éducatif sont définies par la loi du 10/07/1989, selon le principe de la « co-éducation » : les parents d'élèves sont membres de la communauté éducative. La démarche d'éducation est partagée entre la famille et l'école, l'enfant est au centre du système éducatif.

Ce principe s'appuie sur des droits pour les parents (information, aide, respect, reconnaissance, écoute...) et des devoirs (implication dans le parcours scolaire, collaboration avec l'école).

Il est rappelé qu'en cas de désaccord entre la famille et l'établissement, il est possible d'avoir recours au droit au maintien de l'élève en classe de 3^{ème} et de 5^{ème}, comme précisé dans le code de l'éducation⁶.

⁶ Article D331-35 modifié par Décret n°2014-1377 du 18 novembre 2014 - art. 16.

Selon ce principe, les représentants des parents d'élèves sont amenés à siéger dans différentes instances de concertation et de gouvernance du système éducatif :

Conseil d'administration de l'établissement	Commission permanente
Conseil de classe	Conseil de discipline
Commission éducative	Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté
Conseil académique de l'éducation nationale	Conseil académique sur l'enseignement des langues étrangères
Commission départementale de l'éducation nationale	Comité local école-entreprise

Les associations de parents d'élèves qui siègent dans ces instances sont écoutées, mais leurs propositions sont diversement prises en compte.

► La FCPE et l'orientation

La FCPE a conçu et développé le concept de coéducation dans sa double dimension individuelle et collective. Créée en 1947, elle défend les valeurs républicaines, et les principes de laïcité et d'école publique. Elle n'est présente que dans les établissements publics des premier et second degrés : écoles, collèges et lycées. La FCPE est de loin la principale organisation de parents d'élèves de l'enseignement public : plus de 280 000 adhérents en 2019.

En matière d'orientation, la FCPE constate que « l'école focalise des attentes sociales marquées par l'utilitarisme des études et tendant à renvoyer sa mission première (l'accès au savoir et la formation de citoyens) à une position subordonnée.

Il en va ainsi des évolutions du conseil en orientation actuellement marquées par l'essor de services, de structures et d'acteurs parfois privés (associations de coaching, conseils divers en formation et orientation...) focalisés par les débouchés professionnels des études. »

Dans ce contexte, la FCPE tient d'abord à réaffirmer que « l'acquisition de connaissances doit forger chez chaque élève le sentiment d'une appartenance collective et promouvoir un raisonnement rationnel et critique dans une société marquée par la marchandisation de la culture, la surinformation et la perturbation de valeurs essentielles. »

« C'est dans ce contexte que doit d'abord se positionner le conseil en orientation, en développant chez les élèves leurs compétences à pouvoir s'informer et avec l'aide des conseillers d'orientation psychologues de pouvoir construire un sens à leurs études et les aider dans leurs choix à se positionner devant un monde incertain. »

Pour la FCPE, « même si l'école et le conseil en orientation doivent privilégier la qualification des élèves plutôt que leur employabilité, c'est-à-dire les enjeux de l'Éducation plutôt que les attentes des branches professionnelles, il n'en demeure pas moins que dans la notion « d'orientation tout au long de la vie », ces oppositions ne sont pas forcément inconciliables dès lors que l'école intègre le droit à plusieurs chances et que les diplômés ne sont plus l'apanage de la formation initiale, via la VAE où d'autres cadres de valorisation de savoirs et compétences. »

► PEEP SUP : des initiatives pour favoriser la transition secondaire/supérieur

L'objectif de PEEP Sup est d'accompagner les familles avant, pendant et après l'accès à l'enseignement supérieur.

L'association organise des conférences pour les lycéens, par exemple sur l'alternance, ou la vie étudiante (Pass : 6 euros par an, par famille). Elle propose des informations sur les débouchés professionnels.

Les conférences thématiques réunissent de 40 à 250 participants, il s'agit d'élèves de la 3^{ème} à la terminale.

PEEP Sup est aussi présente dans les salons d'orientation, elle publie un journal d'information pour ses adhérents.

Un partenariat a été engagé avec l'association Connect'Orientation, qui propose des prestations à destination des élèves : préparation du projet de formation motivé dans Parcoursup, prépa concours, bilan d'orientation... Il s'agit aussi de fournir des informations en langage « parents ».

Pour la PEEP, il est essentiel de ne pas mettre les jeunes dans des cases, et d'éviter les erreurs d'orientation, pour limiter les échecs en licence.

Les rapports avec l'éducation nationale sont décrits comme satisfaisants, et les relations avec les acteurs de terrain sont plutôt bonnes. Ce sont davantage les relations avec le rectorat qui pourraient être améliorées. La PEEP estime par ailleurs qu'il y a un nombre insuffisant de psychologues dans les établissements.

► L'APEL : les BDI Orientation dans l'enseignement privé

L'enseignement privé concerne 1.5 million de familles, et représente 6 500 établissements. L'APEL est un mouvement apolitique et non confessionnel, qui participe aux instances locales de concertation. Ses interlocuteurs privilégiés sont le diocèse et l'évêché.

Elle participe à la communauté éducative et considère que les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants. L'orientation est un processus long, avec différentes phases.

Dans chaque établissement, le BDI (Bureau Documentation et Information) Orientation propose de l'information sur les métiers, les études et les diplômes, il accompagne les jeunes dans leur projet d'orientation. Il repose sur l'implication bénévole de parents, qui bénéficient d'une formation pour accompagner les jeunes. Le BDI Orientation organise aussi des manifestations ponctuelles : rencontres avec des professionnels, des anciens élèves, ateliers de recherche de stage, sensibilisation à la découverte des métiers, visite d'entreprise...

L'APEL propose aux familles des soirées d'information sur l'orientation à travers une RPE (Rencontre Parents-Ecole).

Le rapprochement avec le monde professionnel s'organise dès le primaire, et l'orientation tout au long de la vie commence dès le début de la scolarité. Pour mettre en œuvre ces principes, les établissements privés disposent d'une liberté dans l'organisation des programmes.



Des préoccupations partagées par les familles

L'orientation ne doit pas être considérée comme un processus idéal, sans erreur possible. Ce processus est impacté par l'environnement sociétal. Les erreurs et les échecs sont aussi les étapes d'une expérience de vie.

Pour certains parents d'élèves, les erreurs de parcours ont un coût qu'il faut prendre en compte : le choix de l'orientation doit être bien réfléchi car les implications financières peuvent être importantes dans certaines familles.

Les associations de parents d'élèves représentées au CESER constatent également un développement des opérateurs privés sur le marché de l'orientation, principalement dans les grandes agglomérations.

Dans les territoires ruraux, le rôle des CIO est incontournable, ils sont souvent les seuls acteurs identifiés en matière d'orientation.

Pour les familles, la gratuité du service de l'orientation est essentielle : pour les familles modestes, l'accompagnement vers l'information est particulièrement crucial.

Les attentes et l'implication du monde professionnel dans un contexte socio-économique en mutation

Afin de renouveler leurs effectifs, d'améliorer leurs recrutements, et d'anticiper sur les besoins en compétences des organisations de demain, les acteurs du monde professionnel ont mis en place des actions d'information et d'orientation destinées aux jeunes.

Les secteurs où les tensions sur le marché du travail sont déjà perceptibles sont particulièrement investis pour mener ces actions, dans l'objectif de montrer les évolutions des métiers et modifier les représentations.

Ces initiatives s'appuient en particulier sur des outils ludiques adaptés au public jeune : vidéos, réseaux sociaux...

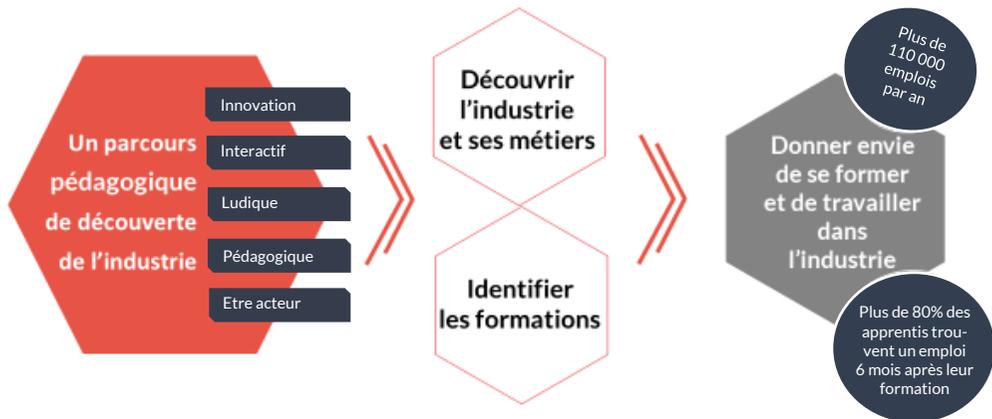
« L'odyssée de l'industrie » : une initiative pour répondre aux difficultés de recrutement

Il s'agit d'une action mise en œuvre par l'UIMM dans l'Ain : un parcours animé par un professionnel au cœur d'un univers industriel pour accompagner le public en phase d'orientation.

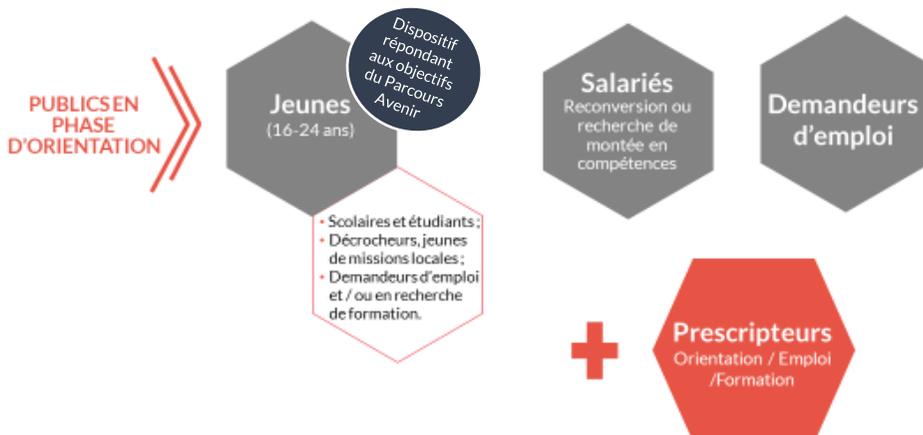
En 2019, 21 groupes ont découvert l'Odyssée, soit 497 jeunes. L'UIMM de l'Ain participe également à l'opération « Yes we code » : 13 kits ont été financés en 2019 (au moins 1 kit par bassin d'emploi), avec pour objectifs :

- Fournir aux professeurs un outil attractif et technologique pour aborder les thèmes autour du numérique ;
- Ouvrir les portes des collèges pour nouer des partenariats, avec un engagement des collègues à emmener 1 classe dans le parcours de l'Odyssée de l'industrie.

POURQUOI EMBARQUER POUR L'ODYSSÉE DE L'INDUSTRIE ?



À QUI S'ADRESSE L'ODYSSÉE DE L'INDUSTRIE ?



► La fondation CGENIAL : « la science et l'entreprise font école »

Les actions de la fondation « CGENIAL » s'appuient sur des enseignants et des entreprises volontaires, dans l'objectif de promouvoir les métiers scientifiques et techniques auprès des élèves. En particulier, un des objectifs est de motiver les filles pour ces filières, car elles ne constituent que 25 % de l'effectif, alors qu'au vu des résultats scolaires dans ces matières, elles devraient être au minimum 50%, voire plus.

La profusion d'associations et d'initiatives dans ce domaine peut créer une certaine confusion et une difficulté pour les enseignants pour trouver le bon interlocuteur, ce qui renforce la nécessité de mieux organiser les relations entre l'Education nationale et les acteurs socio-économiques du territoire.

La Fondation CGénial

La science et l'entreprise font école



Les missions

Promouvoir les métiers scientifiques et techniques

Susciter des vocations chez les filles et les garçons

Développer les échanges entre la jeunesse, la science et l'entreprise

Les valeurs

Engagement sociétal

Générosité

Enthousiasme

Ouverture

YES WE CODE !

Accompagner les professeurs et les élèves dans des projets numériques, à partir d'un kit d'objets connectés.



Un drone programmable pour susciter l'envie de programmer et imaginer des projets en mouvement



15 cartes Programmables avec des capteurs et accessoires pour imaginer de nombreux dispositifs connectés



Résultats de « Yes we code » en 2018-2019

75
Établissements impliqués en France, plus d'une quarantaine en AuRA

50%
de public prioritaire ou empêché

5
régions impliquées

Formation
Club des utilisateurs

EN CHIFFRES PAR AN

30 000
jeunes impliqués

250
entreprises à visiter

30
entreprises partenaires

3 000
visiteurs enseignants

400
rencontres école-entreprise

► Les centres d'aide à la décision des Chambres régionales de métiers et de l'artisanat

Dès l'origine des Chambres de métiers, le code de l'Artisanat leur donne une compétence en matière d'orientation en lien avec l'apprentissage (Décret du 22 février 1938). L'intérêt croissant des jeunes et des familles pour l'apprentissage en lien avec le problème de l'emploi a amené les CMA à renforcer ce domaine de compétence au fil des années. Les CMA sont membres du SPRO (cadre réglementé).

En Auvergne-Rhône-Alpes, les Centres d'Aide à la Décision se sont structurés pour répondre aux besoins des jeunes et des entreprises avec 3 objectifs principaux :

L'information sur les métiers

- Organisation régulière de sessions collectives d'information sur les métiers et l'apprentissage ;
- Interventions dans les établissements scolaires et auprès des parents d'élèves ;
- Participation aux forums d'information dont le Mondial des métiers ;

Au total 617 interventions en 2018

- Participation au développement du partenariat Ecole/Entreprise notamment avec l'opération Bravo les Artisans

2953 jeunes issus de 28 collèges et lycées ont été concernés sur l'année scolaire 2018/2019) par l'action de 337 reporters de l'Artisanat

- Organisation des stages « découverte » pour permettre aux jeunes d'aller en entreprise sur une courte période (une semaine).

Plus de 2000 stages conventionnés en 2019.

L'aide à la construction du projet professionnel

L'objectif de la démarche de positionnement qui est proposée au travers des CAD est de permettre aux jeunes se destinant à l'apprentissage de déterminer un projet professionnel en connaissance de cause et en cohérence avec leurs capacités.

1 875 bénéficiaires en 2018.

La démarche de positionnement comprend différentes phases (durée totale 6/7 heures) :

- 1 Information collective détaillée sur les métiers, l'apprentissage... (2 H)
- 2 Identification des expériences antérieures, de la situation personnelle et de la demande (1H)
- 3 Evaluation des motivations et des aptitudes (2/3H)
- 4 Restitution, validation (1H)

A l'issue du positionnement une assistance est également apportée pour la recherche d'une entreprise d'accueil

L'amélioration des capacités d'accueil et de formation des entreprises est une priorité des CAD :

Recherche de nouvelles entreprises d'accueil (Développeurs) 2 317 offres collectées en 2018
Formation des maîtres d'apprentissage
Médiation
Mise en relation des jeunes avec l'entreprise (4 195 jeunes bénéficiaires en 2018) - Bourse régionale apprentissage en ligne

► L'AROM et le mondial des métiers

Le Mondial des métiers, jusqu'à présent organisé par l'association AROM⁷, accueille près de 120 000 visiteurs par an à Lyon.

L'association a été créée dans un contexte de foisonnement d'initiatives en matière d'information sur les métiers dans les années 90 : il était nécessaire de mieux structurer les acteurs. C'était une proposition portée par le Conseil économique et social régional (CESR), en s'inspirant de l'expérience d'organisation des Olympiades des métiers.

Le premier Mondial des métiers a été organisé en 1996, avec de nombreux concours de métiers. Puis, il est apparu nécessaire de développer les liens avec le public, ce qui s'est traduit par un changement de dénomination de l'association. Un travail spécifique a alors été engagé avec les rectorats. De la documentation métiers a été élaborée et mise à disposition pour les forums locaux.

Le salon a toujours évolué avec son environnement, et les contenus ont été adaptés aux besoins des entreprises. L'organisation des espaces thématiques se fait en étroite collaboration avec les représentants des professions concernées, dans un contexte marqué par :

- des métiers en évolution sous l'effet des mutations technologiques et sociales,
- des carrières multiples, avec différents métiers exercés au cours d'une vie professionnelle.

La formation initiale doit prendre en compte l'évolution des métiers, avec une approche par les compétences pour anticiper les carrières multiples, et les besoins d'adaptation. Le savoir être devient essentiel, ainsi que la capacité à se projeter.

⁷ Association Auvergne-Rhône-Alpes pour l'Orientation et la promotion des Métiers (missions intégrées à Auvergne-Rhône-Alpes Orientation au 01/01/2020)

Un guide de l'élève et un guide de l'enseignant sont remis aux visiteurs, qui peuvent aussi utiliser un support numérique « API métiers ». 21 forums locaux sont organisés, dans une logique de complémentarité avec le Mondial, et à l'avenir, de nouveaux contenus, de nouveaux supports sont envisagés, avec une utilisation croissante des supports numériques.

Les premiers résultats quantitatifs de la 23^e édition du Mondial des Métiers Auvergne-Rhône-Alpes terminée dimanche 10 février 2019, sont les suivants :

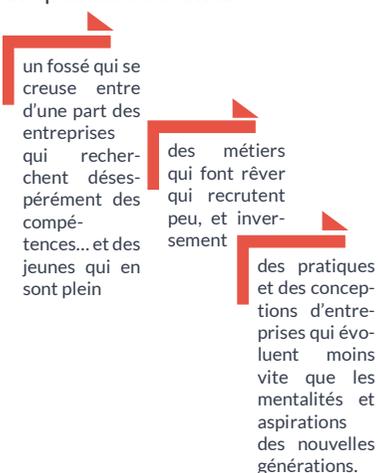
La fréquentation globale atteint cette année 119 091 visiteurs.

- 23 820 scolaires préinscrits à la visite (+ 14.9 %) dont 10 % originaires de l'académie de Clermont-Ferrand (+110 %), 46 % de l'académie de Grenoble - 0.43 %, 42 % de l'académie de Lyon (-13,6%) et 2 % d'autres régions. On note une augmentation du nombre d'établissements (+19%) ayant inscrit des élèves à la visite, essentiellement des lycées ;
- 9 657 demandeurs d'emploi (-21 %) identifiés avec ce statut via la billetterie, les groupes et les invitations ;
- Le grand public et les groupes scolaires se sont déplacés en plus grand nombre cette année.

Les tous premiers résultats des enquêtes de satisfaction menées sur place rapportent une satisfaction générale de plus de 96 % (+ 1 point) de la part du grand public.

Worldskills : une compétition pour contribuer à améliorer la situation

L'organisation des compétitions « Worldskills » (anciennement « Olympiades des métiers ») s'appuie sur plusieurs constats :



Pour les Worldskills, il s'agit donc de proposer des solutions pour :

- ▶ Rassurer sur l'engagement réciproque jeune/entreprise qui peut faire peur, atténuer la défiance ;
- ▶ (re)Changer le cadre de référence : qu'est-ce qu'un métier qui fait rêver ?
- ▶ (re)Donner du sens au travail ;
- ▶ Se donner le temps et les moyens (l'opportunité, le droit à l'erreur...) d'apprendre à aimer ;
- ▶ Accéder à la « bonne » information au bon moment (et utile pour mieux identifier le champ des possibles) ;
- ▶ Donner / clarifier la « bonne » place à chaque acteur/influenceur.

Pour répondre à ces objectifs, la compétition Worldskills permet de :

- (re)Valoriser "tous" les métiers ;
- Découvrir des métiers, leur réalité ;
- Observer les métiers et les professionnels qui les exercent ;
- Faire changer les regards ;
- Développer de nouvelles compétences ;
- Reconnaître l'excellence professionnelle, et le rôle de l'entreprise et du système de formation pour y parvenir ;
- Rendre la passion des métiers "contagieuse".

60 métiers sont ouverts à la compétition pour l'édition nationale 2020. La 47^{ème} édition des « Worldskills competition » se déroulera à Lyon en 2023.⁸

La mobilisation des acteurs associatifs

Pour répondre aux nombreux enjeux que pose l'accompagnement des jeunes, les acteurs associatifs se mobilisent sous diverses formes.

Un réseau de proximité : le CRIJ et le réseau d'information jeunesse

Le Centre régional d'information jeunesse est une association loi 1901, labellisée Information Jeunesse par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse. Il a pour but d'informer tous les publics, en particulier les publics jeunes, sur toutes les thématiques qui les intéressent afin de leur permettre de faire des choix professionnels et des choix de vie de

⁸ <https://www.worldskills-france.org/>

façon éclairée et en toute autonomie (Charte Information Jeunesse).

Tous les publics sont accueillis, en particulier tous les jeunes de 13 à 30 ans, les familles et les professionnels. Depuis le 1^{er} janvier 2019, le CRIJ concerne les 12 départements de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Au niveau national, on compte 1300 structures Information Jeunesse, animées par des têtes de réseau (CRIJ). En région Auvergne-Rhône-Alpes, on recense 122 structures Information Jeunesse, portées majoritairement par des collectivités (communes et intercommunalités) et des associations (MJC, centres sociaux, Missions Locales...), localisées en milieu rural, périurbain et urbain.

Le réseau Information jeunesse propose un accueil inconditionnel des jeunes et de leur famille pour :

- Favoriser l'égalité d'accès aux droits et à l'information ;
- Aller vers les publics et lutter contre les zones blanches (SIJ itinérant, des actions hors les murs (agir là où sont les jeunes, développement des SIJ sur les territoires, des coopérations à tous niveaux (national, régional, départemental, local).

C'est une posture de médiateur de l'information qui consiste à proposer un accompagnement individualisé et personnalisé, adapté :

- une présence en ligne : les Promeneurs du net, réseaux sociaux ;
- des accompagnements individuels ;

- les axes développés : aide à l'orientation, découverte métiers, recherche de job, de stage et d'alternance, mobilité internationale, engagement et bénévolat...).

- Animer l'information, expérimenter et innover :
 - des événements régionaux : opération jobs d'été, forum des voyageurs, Infolab des métiers ;
 - des actions de proximité : mobilité internationale (Explor'ailleurs...), Osez l'alternance, Forum service civique ;
 - des méthodes innovantes : le Vrai du faux, l'Infolab, la mallette data.

Carte du réseau Information Jeunesse Auvergne-Rhône-Alpes avec prévisions d'implantation de nouvelles structures



⁹ www.info-jeunes.fr

► L'AFEV : accompagner les jeunes des quartiers populaires

L'AFEV est une association qui a pour objectif de mobiliser des étudiants pour agir auprès de la jeunesse des quartiers populaires. En France, l'Université est le symbole de la société de la connaissance et les liens entre université et territoires sont traditionnellement très faibles : les campus sont en particulier très peu connectés aux quartiers populaires. L'AFEV s'appuie sur l'engagement de jeunes étudiants pour répondre aux inégalités sociales : 800 enfants sont accompagnés individuellement sur de la méthodologie, de l'orientation, des sorties culturelles.

L'AFEV soutient aussi des missions de service civique et des colocations solidaires, qui concernent une centaine de jeunes, par exemple dans le quartier Mistral de Grenoble. L'association compte 200 salariés au niveau national, et une trentaine sur la partie Rhône-Alpes de la région.

En matière d'orientation, l'AFEV propose des actions « éparpillées », en partant du constat que les enfants issus de quartiers populaires ont moins d'occasions d'être connectés au monde universitaire. Malgré une proximité géographique (par exemple à St-Martin-d'Hères ou à Villeurbanne), il y a un éloignement symbolique.

On constate aussi une forte pression sur les élèves et les familles au moment du choix de l'orientation. L'AFEV organise des témoignages d'étudiants et accompagne la recherche de stages en 3^{ème}. Il y a, à cette étape du parcours de l'élève, des inégalités d'accès au marché du travail, et un éventail de choix limité par l'origine sociale.

L'AFEV organise aussi des visites de campus avec des collégiens,

pour qu'ils « se sentent capables d'être étudiants ». La massification de l'accès à l'enseignement supérieur est bien réelle, mais la démocratisation reste un chantier à mener : les enfants d'ouvriers restent sous-représentés, et les enfants de cadres sur-représentés.

La réflexion de l'AFEV s'appuie sur des recherches sociologiques portant sur la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur en Grande-Bretagne, à travers le programme « Aim Higher ». Dans ce pays, le processus de démocratisation de l'enseignement supérieur a été initié à la demande des milieux économiques, à travers le développement de filières professionnelles. En France, ce sont les grandes écoles qui ont été chargées de porter les dispositifs de démocratisation, ce qui témoigne de la dimension élitiste du système éducatif français. L'objectif de l'orientation peut s'apparenter à « un tri » pour le renouvellement des élites, même si les politiques éducatives ont aussi un objectif d'élévation globale du niveau de formation de la population.

C'est dans le cadre de cette réflexion que l'AFEV a porté le projet Démo Campus en lien avec la COMUE de Lyon et l'Université de Savoie. Il s'agit d'actions de sensibilisation auprès des familles dès le primaire : l'université se déplace dans les quartiers populaires. L'AFEV se charge de mobiliser les habitants, et les universitaires s'engagent à se mettre au niveau du public.

Il s'agit ensuite de s'intéresser à l'orientation au collège : cultiver les aspirations des élèves, ouvrir l'éventail des possibles grâce à une meilleure information.

Dans le système éducatif français, ce sont les élèves les plus en difficulté qui doivent se décider le plus tôt sur leur orientation. Plus l'élève est bon, plus le seuil d'orientation est repoussé.⁸

► L'AFDET : pour le développement des filières professionnelles

L'AFDET (Association Française pour le développement de l'enseignement technique) est agréée par le ministère de l'éducation nationale comme association éducative complémentaire à l'enseignement public. Elle se donne pour objectifs :

► Valoriser et promouvoir l'enseignement technologique et professionnel dans l'esprit du public

► Développer dans tous les domaines professionnels un réel partenariat école/entreprise

► Adapter l'enseignement technique et les formations professionnelles aux besoins et mutations des entreprises et de l'économie

► Assurer à chaque jeune une première insertion professionnelle consécutive à une orientation positive

► Donner à la voie professionnelle toute sa valeur de voie d'excellence et de réussite

L'AFDET travaille en partenariat avec l'éducation nationale, les collectivités locales, les entreprises, les organisations professionnelles... L'association organise diverses actions de sensibilisation sous la forme de matinée d'aides à l'orientation, de colloques, de forums métiers, de concours. Elle participe également aux campus des métiers et des qualifications, aux comités locaux Ecole-entreprise, et aux réseaux d'établissements.

Le champ d'action de l'association est plus large que le développement de l'enseignement technique. Il s'agit de promouvoir la voie professionnelle sous toutes ses formes, en s'adaptant aux spécificités territoriales.

¹⁰ www.afev.org

L'AFDET propose différents outils au service des acteurs de l'orientation : dossiers métiers, analyse des réformes en cours et propositions auprès des pouvoirs publics, colloques, conférences sur des thèmes d'actualité. Elle propose aussi des actions de proximité : présence dans les salons d'orientation, aide à la recherche d'emploi, de stages... Des actions de sensibilisation aux métiers en tension sont par exemple mises en œuvre dans des territoires éloignés des métropoles. En Isère, des prix d'honneur sont décernés à des élèves du CAP au Bac pro dans les locaux de l'Hôtel du département. Les témoignages de jeunes sur leur parcours, initial ou en reconversion, sont valorisés, en insistant sur le « droit à l'erreur ».¹¹

Des innovations partenariales et territoriales

Le décrochage n'est pas le sujet central de la contribution. Cependant, le CESER a souhaité se rendre sur le terrain pour mieux comprendre les liens entre décrochage et orientation.

► Le micro-lycée de Riom : une réponse locale au problème de décrochage

En matière de décrochage scolaire, le Micro Lycée s'inscrit dans une logique de remédiation : il a pour objectif de favoriser le retour à l'école. C'est un laboratoire pédagogique, qui complète les actions de prévention du décrochage.

1 300 jeunes sortent du système éducatif chaque année sur l'académie de Clermont-Ferrand, 6 000 jeunes par an au niveau de la région et un peu moins de 100 000 au niveau national (enseignement agricole, éducation nationale et apprentissage).

Le Micro Lycée a été implanté à Riom, qui est un territoire plutôt favorisé dans le Puy-de-Dôme, il est le résultat d'une coopération avec la Région pour la partie rénovation des bâtiments et s'est appuyé sur le modèle du Micro Lycée de Saint-Maixent-l'École (79). La réussite du projet repose également sur un engagement du corps enseignant sur la durée.

Les publics visés sont les jeunes de 16 à 25 ans, avec au moins 6 mois de décrochage. De nombreux élèves du Micro Lycée ont cependant quitté le système scolaire durant des périodes plus longues. L'objectif est de préparer un parcours de formation, avec un travail important sur la confiance. Les jeunes concernés arrivent généralement avec un niveau 3^{ème} ou 2^{nde} : ils sont 50% à avoir passé les épreuves anticipées du bac grâce au Micro Lycée.

Il s'agit d'une réponse à un besoin réel : les demandes d'inscription sont supérieures aux places disponibles. La moyenne d'âge des élèves est de 19 ans, avec 60% de filles et 40% de garçons, sachant que 75% des candidatures sont féminines.



Micro lycée Riom

Le Micro Lycée dispose d'un cadre adapté, grâce à une reconfiguration des bâtiments. Le rectorat a mis à disposition 7 postes d'enseignants (en ETP), soit 17 intervenants au total, plus un poste d'assistant d'éducation.

Deux parcours sont proposés aux jeunes, selon leur niveau : MIDAS¹² (niveau 2^{nde} /1^{ère}) et MINERVE¹³ (niveau Terminale), avec une pédagogie différenciée, individualisée, avec un système de tutorat.

L'objectif est de créer du collectif pour des jeunes qui sont sortis du système scolaire parfois pendant des durées importantes. Certains élèves ont aussi des difficultés d'ordre psychologique (phobies du collectif...) et ont besoin d'être resocialisés.¹⁴

JEUNES EN SITUATION DE DECROCHAGE¹⁵

Au sens de la loi, sont considérés comme « décrocheurs » les jeunes qui ont quitté un cursus de formation de l'enseignement secondaire sans obtenir le diplôme visé par cette formation :

- ils ont suivi un cursus de lycée sans obtenir le baccalauréat,
- ou bien un cursus menant à un diplôme à finalité professionnelle enregistré au répertoire national des certifications professionnelles et classé au niveau V ou IV de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation sans l'obtenir,
- ou ils ont quitté l'école au niveau du collège (avec ou sans le diplôme national du brevet - DNB).

¹¹ www.afdet.org.

¹² Module Innovant d'Accompagnement Scolaire.

¹³ Module Innovant Educatif pour la Rescolarisation et la Validation de l'Examen.

¹⁴ Source : Article L313-7 du code de l'Éducation portant sur les jeunes n'ayant pas atteint un niveau de qualification minimum défini par le décret n° 2010-1781 du 31 décembre 2010.

Les jeunes en situation de décrochage scolaire en Auvergne-Rhône-Alpes¹²

Sur les 846 000 jeunes de 16-24 ans que compte la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2015, près de 92 000 ne sont plus scolarisés et n'ont pas de diplôme, dont plus de 48 000 sont au chômage ou inactifs.

En 2017, environ 12 700 jeunes ont quitté le cursus scolaire sans avoir obtenu un diplôme de niveau IV ou V et n'ont pas été retrouvés en formation initiale l'année suivante. Parmi eux, 6 500 jeunes sont sans solution de formation ou d'emploi lors de la prise de contact par une plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs.



Elèves scolarisés de 16 ans et plus en Auvergne Rhône-Alpes

Environ 212 400 jeunes¹³

Volume

Jeunes de 16-24 ans sans diplôme non scolarisés ou non en formation

Environ 92 000 jeunes sans diplômes, dont 48 000 sans emploi¹⁵

Flux

Jeunes \geq 16 ans sortants de formation sans avoir obtenu le diplôme préparé de niveau IV ou V

Environ 12 700 jeunes en 2017¹⁴

TEMOIGNAGES DES ÉLÈVES



Quel est l'intérêt du Micro Lycée par rapport à un établissement classique ?

Les élèves ont souligné l'intérêt des classes réduites, du suivi individuel renforcé, la qualité de la relation avec les enseignants et la cohésion entre élèves compte tenu des effectifs réduits. Les horaires des cours et la charge de travail sont adaptés aux contraintes d'un travail rémunéré en parallèle aux études. La bienveillance et l'écoute des enseignants ont aussi été soulignées.



Comment ont-ils connu le Micro Lycée ?

Les modes d'accès sont très variables : mission locale, CIO, article de presse et reportage TV, famille, médecins... Les élèves indiquent que le Micro Lycée et les divers dispositifs à destination des jeunes pourraient être mieux connus grâce aux réseaux sociaux.



Pourquoi avoir repris des études au Micro Lycée ?

Pour certains élèves, le retour au lycée correspond à un projet professionnel qui fait suite à un bilan de compétences, après un premier emploi. Les élèves évoquent des points communs dans leurs parcours : une déscolarisation, parfois longue, et des craintes importantes vis-à-vis du système scolaire.

Au Micro Lycée, les élèves sont évalués et notés, mais il n'y a pas de système de sanctions en cas d'absence par exemple. S'agissant de leur avenir, les élèves se fixent pour objectif prioritaire de passer le Bac. Le parcours au Micro Lycée leur permet de prendre le temps de choisir leur orientation, il y a un « droit au doute », avec par exemple des mises en situation à l'université.



Quels sont, d'après eux, les points à améliorer dans les établissements classiques ?

Les élèves indiquent tout d'abord le problème des effectifs, qu'ils estiment surchargés. Ils évoquent ensuite la qualité et la proximité de la relation aux enseignants à améliorer.



¹⁵ Source : les études emploi/formation Synthèse – Les jeunes en situation de décrochage scolaire Auvergne-Rhône-Alpes – Septembre 2019 - ViaCompétences CARIF OREF Auvergne-Rhône-Alpes.

¹⁶ Source : rectorats de Clermont-Ferrand, Grenoble et Lyon, Base Elèves Académique 2017.

¹⁷ Source : rectorats de Clermont-Ferrand, Grenoble et Lyon, SIEI, octobre 2017.

¹⁸ Source : INSEE, RP 2015.

Le Micro Lycée reçoit environ 60 demandes pour 24 places disponibles. Les candidats sont repérés par les missions locales, le CIO, ou la MLDS, à travers un fichier partagé. La priorité est donnée aux publics les plus en difficulté, avec pour seules limites les problèmes psychiatriques ou médicaux lourds, pour des questions de sécurité et de risques de mise en danger des autres élèves.

A l'issue de la phase de recrutement, le candidat est orienté vers un des parcours de formation du Micro Lycée.

L'accompagnement des élèves s'appuie sur un travail partenarial : assistante sociale, internat, sensibilisation aux problèmes d'addiction. La coordination pédagogique est rendue possible par la polyvalence des coordonnateurs et l'organisation de réunions hebdomadaires de régulation des difficultés rencontrées.

Le Micro Lycée est un dispositif innovant et expérimental, mais quelles sont les possibilités de généralisation ? Quelles sont les limites à l'individualisation des parcours ? Jusqu'où peut-on aller ?

Le Micro Lycée bénéficie d'un engagement fort du rectorat et du ministère de l'Éducation nationale, ainsi que de la Région, il s'inscrit dans un réseau national de 56 structures de rattachement qui permet des échanges de pratiques.

Le numérique est au centre du projet, avec des possibilités de cours en ligne qui peuvent être une réponse aux problèmes d'absentéisme. Ils permettent une différenciation des parcours, et une souplesse pédagogique. L'éducation au numérique autre que ludique est aussi un objectif.

L'objectif du Ministère est de créer au moins une structure de ce type dans chaque académie. Les enseignants impliqués dans le Micro Lycée peuvent aussi, à terme, modifier leurs pratiques sur les publics classiques en se basant sur leur expérience.

Les élèves du Micro Lycée ont développé des compétences spécifiques, compte tenu de leur parcours : ils font preuve d'une grande maturité.

Ils sont aussi en capacité de transmettre leur expérience à d'autres jeunes. Le Micro Lycée leur a permis de redonner du sens aux études, en se projetant dans la réalisation d'un projet professionnel.

Le Micro Lycée est un outil complémentaire aux actions menées par les établissements en matière de prévention du décrochage, comme par exemple au lycée Pierre-Joël BONTE de Riom.

Priorité nationale et européenne depuis 2009, de nombreux dispositifs sont prévus pour prendre en charge le phénomène :

- les Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) ont été créées afin de mieux mesurer, et mieux connaître le phénomène ;
- en 2014, le volet prévention a été renforcée avec un plan national, qui témoigne d'une continuité de l'action publique dans ce domaine.

Face à ce phénomène complexe, les réponses sont multiples et l'Éducation nationale se mobilise pour prévenir le phénomène : Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire, Plateforme d'insertion, référent « décrochage » dans chaque établissement, lycée « de la nouvelle chance »...

► Le rôle des campus des métiers et des qualifications : l'exemple du CMQ « hôtellerie et tourisme de montagne »

Les CMQ ont été créés en mai 2013, dans l'objectif de renforcer l'articulation Bac-3/Bac+3 et les liens entre entreprises, enseignement supérieur et recherche.

Plusieurs vagues de labellisation ont été lancées depuis : un appel à projets 2019 est en cours sur la base d'un nouveau cahier des charges.

Ce nouvel appel à projets est lié à la mise en œuvre de la réforme de la voie professionnelle : le rapport Marcon-Le Calvez s'est notamment appuyé sur le modèle de CMQ de Thonon-les-Bains. L'objectif est d'associer « excellence » et voie professionnelle.

Le CMQ est un label attribué par une commission à un réseau :



Il propose des formations initiales et continues et est centré sur un secteur d'activités et un territoire donné.

En Haute-Savoie, le diagnostic partagé sur le territoire a fait apparaître deux éléments essentiels :

- Un quasi plein-emploi sur le territoire (environ 4 % de chômage) ;
- Un problème d'attractivité des métiers de l'hôtellerie et du tourisme.

Les actions du CMQ visent donc :

- La valorisation des métiers, en essayant de toucher les élèves les plus éloignés des établissements scolaires ;
- En matière d'emploi et de recrutement, il s'agit de rendre les élèves plus autonomes, et d'améliorer également la fidélisation des salariés, face à un turn-over important.

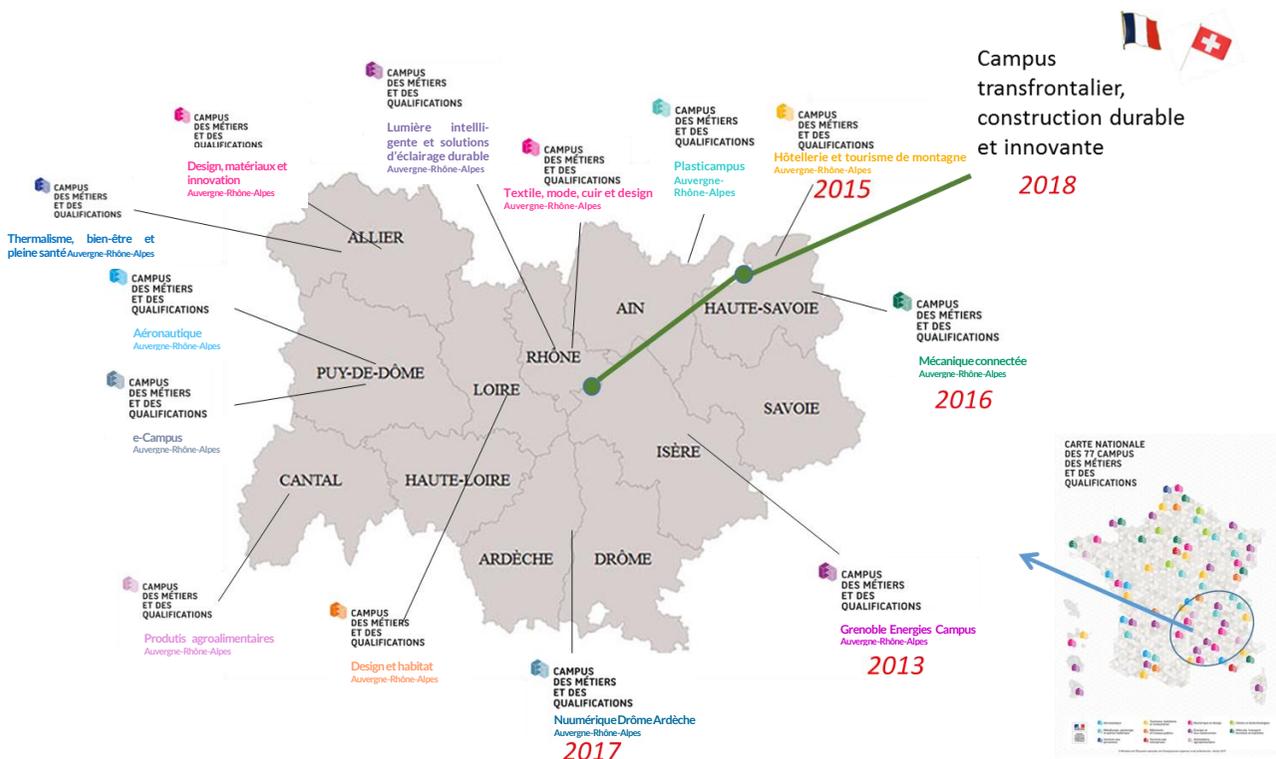
L'objectif est d'attirer des élèves ayant un projet pour élever leur niveau de compétences et améliorer leur insertion professionnelle. Il s'agit ainsi de « corriger des déterminismes sociaux » en donnant des opportunités à des élèves issus de milieux défavorisés. Il s'agit également d'accompagner le développement économique du territoire.

Pour les professionnels du secteur, le CMQ permet de créer des relations avec les établissements de formation, et d'aller à la rencontre des jeunes (interventions en classe au collège...) pour répondre aux problèmes de recrutement.



On compte actuellement 95 CMQ en France, dont 15 en Auvergne-Rhône-Alpes. L'objectif n'est pas de multiplier leur nombre, mais de développer des relations entre CMQ.

Les Campus des métiers et des qualifications en Auvergne-Rhône-Alpes : un objectif de complémentarité régionale au sein d'un réseau national de campus



Dans le nouveau cahier des charges (décembre 2018) de l'appel à labellisation, les dossiers sont sélectionnés sur 11 critères :

- un diagnostic partagé, avec une cohérence entre le projet et les enjeux du territoire ;
- un périmètre défini, avec un lien prioritaire avec l'enseignement supérieur ;
- des objectifs partagés, en cohérence avec la politique du Conseil régional et les campus régionaux (hors CMQ) ;
- une gouvernance régionale organisée par des comités d'orientation stratégique : le rôle du Directeur opérationnel est essentiel pour entraîner et fédérer le CMQ avec son territoire ;
- un pilotage opérationnel basé sur une convention constitutive pour donner du sens au CMQ ;
- des moyens financiers et humains : c'est actuellement le point faible des CMQ, qui sont indirectement financés par les lycées supports. Un budget spécifique semble aujourd'hui indispensable, sans pour autant créer une structure institutionnelle

supplémentaire. Les directeurs opérationnels sont actuellement pris en charge par les Rectorats, et les établissements bénéficient des investissements du Conseil régional. La difficulté est de financer des projets spécifiques, hors investissement. Cet enjeu a notamment été pointé par le rapport IGAENR/IGEN/IGAS sur le bilan des CMQ (2017). Des financements sont aussi envisageables dans le cadre de l'appel à projets du PIA 3 « Territoires d'innovation pédagogique » ;

- une identité forte qui s'appuie sur un établissement « amiral » qui peut fédérer les partenaires : l'objectif est de sortir des logiques concurrentielles entre établissements. Le label doit rejaillir sur l'ensemble des partenaires ;
- des lieux d'innovation et d'épanouissement ;
- des parcours innovants, en donnant une coloration spécifique à un diplôme (exemple : « tourisme de montagne »), et en organisant la mixité des publics ;
- un développement et une

visibilité à l'international ;

- une démarche qualité sur la base d'une auto-évaluation et des indicateurs de valeur ajoutée.

En plus des 15 CMQ actuellement labellisés en Auvergne-Rhône-Alpes, des projets sont en cours sur l'académie de Lyon, dans les secteurs de la gastronomie et de l'électromobilité.

Il est à noter que dans l'académie de Grenoble, un accompagnement humain et financier spécifique a été mis en place pour soutenir le fonctionnement et le développement des CMQ.

Entre les attentes individuelles légitimes de projets de vie épanouissants, la mondialisation de l'économie, les évolutions technologiques et sociales, les nombreux acteurs auditionnés par le CESER ont exprimé des attentes importantes de transformation du système actuel.

Pour y répondre, de multiples réformes ont été engagées.



L'essentiel

► Le décrochage est un phénomène complexe : l'hypothèse de son lien avec l'orientation doit faire l'objet d'une analyse approfondie.

► Les jeunes, les familles et les professionnels sont impliqués de manière inégale dans la vie des établissements et dans les instances de concertation locales.

► Les freins à l'orientation ne sont pas uniquement liés à des problèmes matériels (mobilité, réseaux de contact...), mais aussi parfois à des représentations sociales et territoriales (auto-censure).

► Les réseaux d'établissements permettent de fluidifier les parcours des jeunes sur le territoire et les liens avec le tissu économique, en particulier dans la voie professionnelle.

👉 préconisations 3, 5, et 6

Les propositions du CESE pour une nouvelle approche de l'orientation des jeunes

L'avis du CESE du 11 avril 2018 s'est appuyé sur une plateforme participative, une méthode innovante qui permet d'organiser une consultation citoyenne. Cet avis présente tout d'abord plusieurs constats sur l'orientation :

- **l'orientation est le reflet d'un système éducatif inégalitaire.** Les arbitrages sont liés à l'origine sociale, au genre, au territoire et à l'offre de formation disponible ;
- **l'orientation est précoce, figée, et déterminante :** les élèves en difficulté sont contraints de s'orienter plus tôt que les autres et les possibilités de passerelles entre voies de formations sont concrètement peu nombreuses ;
- **l'orientation constitue une violence sociale pour les jeunes les plus en difficulté,** elle donne le sentiment de « jouer sa vie », et elle est soumise à une forte pression sociale.

Les préconisations du CESE s'articulent autour de trois axes :

- 1 **L'accompagnement :** le CESE suggère de s'appuyer sur un dispositif existant « parcours avenir », qui permet de valoriser l'estime de soi, l'expérience, ... et de lutter contre les stéréotypes de tous types. Il propose aussi de développer le nombre de psychologues de l'éducation nationale.



Des réformes multiples, une mise en œuvre inachevée

Occupant une place croissante dans le débat public, l'orientation devient un sujet central dans la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de 2018. Elle est également au centre des récentes réformes du lycée et de la voie professionnelle. Avec de nouvelles compétences en matière d'information sur les métiers, le rôle des Régions se trouve renforcé.

② **Les parcours** : le CESE préconise de retarder le palier d'orientation au lycée, afin de donner du temps au choix, avec une spécialisation progressive des parcours et des possibilités de pause. Il suggère aussi de décloisonner davantage les formations, de favoriser un choix libre et éclairé des jeunes, et de renforcer la participation des élèves aux conseils de classe.

③ **Favoriser l'insertion professionnelle** : le CESE préconise par exemple de développer les lycées polyvalents, les relations entre entreprises et établissements d'un même territoire. Une meilleure sensibilisation des personnels éducatifs aux enjeux de l'orientation et de la formation tout au long de la vie est également proposée¹⁹.

Une nouvelle répartition des compétences entre l'Etat et les Régions

La loi du 5/09/2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a fait évoluer la répartition des compétences.

Afin de mieux ancrer l'information sur les formations et les métiers dans le contexte local, en prenant pleinement en compte les caractéristiques de l'offre de formation régionale et les besoins économiques locaux, les Régions se voient confier de nouvelles responsabilités qu'elles exercent de façon complémentaire et cohérente avec les actions menées par l'Etat.

L'objectif est d'articuler les actions d'information des instances régionales avec les priorités définies par la région académique et ainsi de donner davantage de cohérence aux actions des différents acteurs²⁰.

La loi du 5 septembre 2018 donne compétence à la Région pour :

Organiser « des actions d'information sur les métiers et les formations, sur la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, en direction des élèves et de leur famille, des apprentis ainsi que des étudiants, notamment dans les établissements scolaires et universitaires »

Elaborer « la documentation de portée régionale sur les enseignements et les professions » et, en lien avec les services de l'Etat, diffuser l'information et la mettre à disposition des établissements de l'enseignement scolaire et supérieur.

Par ailleurs, la Région est confirmée comme pilote régional de l'orientation tout au long de la vie, au bénéfice de l'ensemble des publics. Elle organise le Service Public Régional de l'Orientation tout au long de la vie, qui garantit à toute personne l'accès à une information gratuite, complète et objective sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération, ainsi que l'accès à des services de conseil et d'accompagnement en orientation de qualité, via la mise en réseau de tous les services, structures et dispositifs correspondants.

L'Etat assure toujours la responsabilité de définir, au niveau national, la politique d'orientation des élèves et des étudiants dans les établissements.

Au niveau de chaque région académique, un cadre national de référence a vocation à être décliné sous la forme d'une convention définissant les modalités concrètes de coordination des actions de l'Etat et des Régions, en précisant le rôle de chacun selon les ressources et spécificités locales. L'objectif est d'articuler les actions d'information des instances régionales avec les priorités définies par la région académique et ainsi de donner davantage de cohérence aux actions des différents acteurs.²¹

¹⁹ L'ensemble des préconisations est disponible sous le lien suivant : http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2018/2018_12_orientation_jeunes.pdf.

²⁰ Site Eduscol.

²¹ Cf cadre national de référence Etat/Régions.

L'ORIENTATION SCOLAIRE : UNE MISSION PARTAGÉE ENTRE L'ÉTAT ET LES RÉGIONS



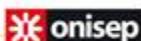
L'ÉTAT

- Définit la politique d'orientation des élèves et des étudiants
- Prend les décisions d'orientation et d'affectation des élèves
- Accompagne les élèves, les étudiants et les apprentis dans leurs choix d'orientation



LA RÉGION

- Élabore la documentation de portée régionale
- Organise des actions d'information sur les formations et les métiers
- Diffuse l'information nationale et régionale



- Élabore et diffuse de l'information nationale et des ressources pédagogiques



CADRE NATIONAL DE RÉFÉRENCE

Convention régionale



ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

- Programme annuel ou pluriannuel d'information voté en CA
- Horaire dédié à l'accompagnement à l'orientation

CIO



UNIVERSITÉS ET AUTRES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SCUIO-IP

Évolution du partage de compétences État/Région relatif à l'orientation
en application de la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

Les réformes de l'Éducation Nationale en matière d'orientation scolaire

Un des objectifs essentiels des réformes du lycée général et technologique et du lycée professionnel est de mieux accompagner les élèves dans l'élaboration de leur projet d'orientation scolaire et professionnelle. Auparavant exercé de façon diffuse et inégale dans les établissements scolaires, l'accompagnement des élèves pour l'élaboration de leur projet d'orientation s'effectue désormais dans le cadre d'un volume horaire dédié prévu dans l'emploi du temps des élèves. Cette disposition rejoint les préconisations récentes du conseil économique social et environnemental (CESE).

En classes de 6^e et de 5^e

L'orientation reste inscrite dans l'ancrage disciplinaire tel que défini dans le parcours Avenir : elle est travaillée dans le cadre ordinaire des enseignements disciplinaires, des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) ou des temps d'accompagnement personnalisé (AP). L'ensemble des membres de l'équipe pédagogique, en coordination avec les professeurs-documentalistes et les psychologues de l'éducation nationale (PsyEN), sont

amenées à contribuer à la découverte des métiers, en faisant le lien avec leurs enseignements disciplinaires.

Pour les niveaux 4^e et 3^e

Un volume horaire annuel respectivement de 12 et de 36 heures est prévu dans l'emploi du temps des élèves pour l'accompagnement au choix de l'orientation des élèves depuis la rentrée 2019. Il doit permettre l'organisation, la mise en œuvre et le suivi d'actions d'information sur les métiers et sur les formations. Les professeurs principaux assurent le suivi et la coordination des différentes actions menées, en lien étroit avec l'ensemble des membres de l'équipe éducative, et tout particulièrement les professeurs-documentalistes et les PsyEN.

Les régions, dans le cadre de leurs nouvelles compétences en matière d'information sur les formations et les métiers, seront amenées à intervenir dans les établissements auprès des élèves de 4^e et de 3^e sur les heures dédiées. Les interventions, menées de manière coordonnée et complémentaire avec les équipes éducatives au cours du volume horaire dédié, s'inscriront dans le projet d'établissement voté en conseil d'administration. Elles pourront se présenter sous la forme de forums des métiers, de conférences avec des professionnels ou

encore de visites d'entreprises, d'administrations ou d'associations.

Au lycée

Les réformes prévoient également un renforcement de l'accompagnement à l'orientation dans le cadre d'heures dédiées à l'orientation dans l'emploi du temps de l'élève :

► **Au lycée général et technologique**, les élèves bénéficient d'un accompagnement personnalisé, dont une aide à l'orientation, selon leurs besoins. Cet horaire dédié représente 54 heures annuelles en lycée général et technologique, à titre indicatif ;

► **En voie professionnelle sous statut scolaire**, l'accompagnement à l'orientation s'inscrit dans l'horaire de "consolidation, accompagnement personnalisé et préparation à l'orientation" qui représente 265 heures sur trois années. En classe de terminale professionnelle, les élèves pourront choisir de suivre soit le module de préparation à l'insertion professionnelle, soit le module de préparation à la poursuite d'étude, en fonction de leur projet.

Ce temps dédié à l'accompagnement à l'orientation offre aux Régions un cadre d'intervention pour leur permettre d'exercer leurs nouvelles responsabilités en matière d'information sur les métiers et les formations.

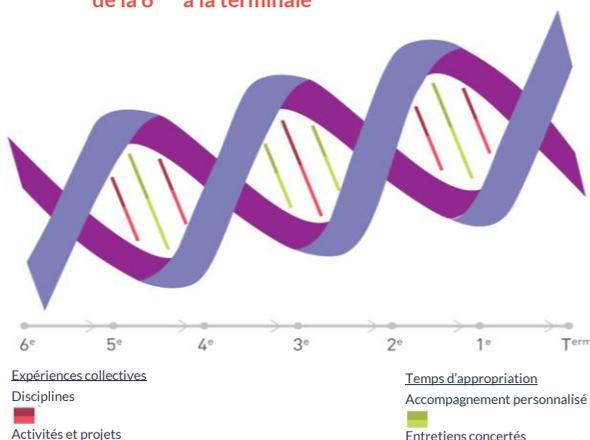
L'accompagnement aux choix d'orientation doit être conçu de manière à :

- mieux leur faire connaître la diversité des formations de l'enseignement supérieur et du monde économique et professionnel afin d'élargir leurs perspectives en favorisant notamment la participation à des événements de types forum des métiers et journées portes ouvertes, la réalisation de périodes d'immersion et d'observation et l'organisation de projets inter-niveaux tels que le

Le parcours Avenir : un accompagnement à l'orientation de la 6^{ème} à la terminale

Constitution d'une culture sur le monde économique et professionnel

Elaboration du projet d'orientation



tutorat ou les étudiants ambassadeurs, notamment pendant les semaines de l'orientation ;

- valoriser dès le collège l'ensemble des voies de formation comme des voies d'excellence, y compris la voie professionnelle, l'apprentissage et l'enseignement agricole ;
- dépasser les représentations et stéréotypes sur les métiers et les formations liés au genre, au milieu social d'origine et au handicap.

Le parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel doit permettre de :

- rendre les élèves acteurs dans la construction de leur projet d'orientation afin qu'ils aient une meilleure visibilité des procédures, des filières de formation et des choix d'orientation possibles ;
- approfondir leur connaissance de l'ensemble des métiers ;
- mieux connaître le tissu économique local en développant des partenariats pour une meilleure information des élèves ;
- faciliter et développer les échanges entre l'Ecole et les acteurs du monde économique.

Avec la mise en place de la plateforme d'affectation Parcoursup, l'information et l'accompagnement du lycéen vers l'enseignement supérieur ont également été inscrits dans la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (loi ORE).

Il convient aujourd'hui de mieux préciser son impact au vu des modalités de mise en œuvre concrètes constatées au niveau régional et académique.

Il y a là un véritable enjeu d'équité sociale et territoriale qui concerne tous les lycéens et une partie non négligeable des étudiants de la Région.

Ces différentes réformes suscitent des interrogations et des inquiétudes, tant pour les familles que pour les professionnels de l'éducation, en particulier :

- les impacts de la réforme du Bac et la crainte d'une accentuation des inégalités entre établissements et des disparités territoriales dans l'accès à l'offre de formation ;
- les besoins en accompagnement pour la mise en œuvre de ces réformes dans les établissements et pour les familles ;
- les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des heures d'orientation prévues au lycée...
- l'opacité et la non publicité des algorithmes de sélection par les établissements tels qu'ils existent dans Parcoursup, qui renforcent le sentiment d'arbitraire et l'anxiété sur les choix d'orientation proposés.

Compte tenu de ces difficultés, il existe un risque que ces réformes n'atteignent pas leurs objectifs.

La mise en œuvre de la politique régionale en matière d'orientation tout au long de la vie

La mise en œuvre de la nouvelle politique régionale en matière d'orientation tout au long de la vie s'est déroulée en plusieurs étapes :

► Un rapport d'orientation intitulé « l'orientation comme outil de développement économique et de réussite personnelle », voté en mars 2019

Ce rapport présente les grandes orientations stratégiques de la Région en matière d'orientation tout au long de la vie, par suite des réformes introduites par la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018.

Les constats du Conseil régional

L'orientation en formation initiale, la multiplication des situations de transition professionnelle, le report de l'âge de la retraite génèrent un flux croissant de demande d'orientation professionnelle tout au long de la vie.

Des secteurs économiques sont en difficulté par manque de candidats qualifiés.

Parallèlement, les choix d'orientation sont impactés par des questions liées à l'individu : connaissance de soi, environnement social, mobilité...

Les outils numériques apportent de nouvelles opportunités d'aide à la définition des choix d'orientation.

Des initiatives multiples menées par des acteurs nationaux et régionaux, sont non-coordonnées et rendent le paysage complexe.

Des orientations déjà définies par le CPRDFOP et le Schéma de développement du SPRO Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour répondre à ces enjeux, la stratégie régionale définit :

4 lignes directrices :

1 assurer une offre de service « Orientation professionnelle » pour tous

2 sécuriser les choix d'orientation professionnelle

3 fluidifier le parcours vers la formation et/ou l'emploi

4 moderniser l'approche et les pratiques.

et 7 objectifs opérationnels :

- positionner l'entreprise comme acteur fort de la démarche d'orientation ;
- outiller les jeunes, scolaires et étudiants ;
- accompagner les familles et dispenser une véritable « éducation familiale » à l'orientation ;
- reconnaître le « droit à l'échec » et sécuriser les parcours ;
- dynamiser et sécuriser les parcours professionnels des actifs ;
- agir au plus près, sur les territoires ;
- rendre visible l'action de la Région comme acteur et pilote de l'orientation professionnelle.

Les préconisations du CESER relatives à ce rapport sont détaillées dans la partie 4 (p. 38).

► Les rencontres régionales de l'orientation (24 mai 2019)

Les 1^{ères} rencontres régionales de l'orientation ont été organisées par le Conseil régional le 24 mai 2019 dans l'objectif de rassembler les acteurs de l'orientation autour d'objectifs communs.

Ces rencontres régionales ont été précédées d'une consultation régionale sur l'orientation, lancée en collaboration avec la DRAAF et le Rectorat. Elle a recueilli plus de 14 000 réponses, témoignant de l'intérêt du grand public et des professionnels. Les résultats de cette consultation permettent de mieux connaître les freins et les attentes des différents acteurs.

Pour les jeunes

- Leurs enjeux : l'orientation est une question importante, voire stressante.

- Les ressources utilisées : des ressources variées mais, parmi celles-ci la prépondérance de la famille et des stages.

Malgré cette diversité de ressources, 27% des jeunes se disent peu ou pas aidés.

- Leurs attentes : Être mieux informés sur les métiers (68%), sur les étapes d'un projet d'orientation (45%) et sur la connaissance de soi (47%).

Pour les parents

- Leurs enjeux : l'orientation est également une question importante, et parfois stressante (sans distinction entre milieu urbain et rural).

- Les ressources utilisées : une diversité de leviers mais avec une

prégnance de l'ENT, le site des lycées de la région (www.elycee.rhonealpes.fr) et des réseaux personnels. 75% des parents se disent perdus ou un peu perdus.

- Leurs attentes : être mieux informés sur les métiers, leurs évolutions et leurs débouchés, avoir une aide à la connaissance de soi et connaître les entreprises proposant des stages.

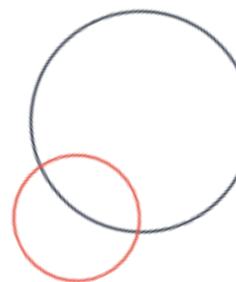
Pour les acteurs socio-économiques

- Leurs enjeux : 58% mentionnent des difficultés de recrutement (73% des entreprises de 10 à 50 salariés). Les métiers souffrent d'une représentation erronée (69%) ou d'une méconnaissance (59%).

- Leurs actions : la participation à des forums est soulignée. Les entreprises privilégient l'accueil en stages et les branches professionnelles, les interventions en établissement.

- Leurs attentes : informer les professionnels de l'orientation (71%), faciliter les interventions auprès des publics (63%) et proposer des immersions professionnelles - stages ou visites - (62%).²²

²² Pour consulter tous les résultats : résultats de la consultation régionale.



► La création de l'Agence régionale de l'orientation (octobre 2019)

La délibération « Mieux orienter pour mieux former : la réussite pour tous » votée à l'unanimité du Conseil régional le 17/10/2019 acte la création d'une Agence régionale de l'orientation. Son objectif : donner de la cohérence aux interventions des différents acteurs de l'orientation en Auvergne-Rhône-Alpes.

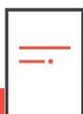
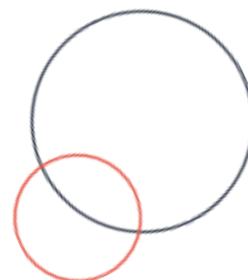
Cette agence a pour missions :

- l'élaboration de la documentation et des publications à portée régionale relatives à l'orientation scolaire et professionnelle des élèves et des étudiants ; leur mise à disposition auprès des établissements de l'enseignement secondaire et supérieur ; leur diffusion, le cas échéant, dans des espaces d'accueil du public ou en libre service ;

- l'organisation, l'appui à l'organisation et le financement de manifestations, salons, forums dans le domaine de l'orientation scolaire et professionnelle tout au long de la vie ;
- l'organisation, l'appui à l'organisation et le financement d'actions pour l'orientation et la promotion des métiers, en réponse aux besoins des acteurs économiques et des établissements de formation ;
- la mise en œuvre d'actions favorisant l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

Il s'agit de missions actuellement exercées par la délégation régionale de l'ONISEP, l'AROM et l'Espace Information Jeunesse de Clermont-Ferrand (avec dissolution et reprise du personnel pour ces 2 organismes) et en partie par les services régionaux.

Cette agence, dénommée « Auvergne-Rhône-Alpes Orientation », a été officiellement créée le 1^{er} janvier 2020, avec une opérationnalité à compter de mars 2020.



L'essentiel

- L'orientation fait l'objet d'importantes attentes sociétales, qui concernent davantage le système éducatif
- De nombreux acteurs se sont saisis du sujet, mais les réformes successives n'ont pas permis de coordonner leurs actions de manière satisfaisante
- Dans un paysage institutionnel complexe, les liens entre la Région et l'Education nationale doivent en particulier être renforcés
- Les attentes sont fortes vis-à-vis de l'Agence régionale de l'Orientation, pour coordonner et rendre homogène l'offre de services

📌 préconisations 1 et 3

Avis sur « la réforme de l'apprentissage en 2018 : pour un pilotage régional » (mai 2018)



Les travaux et positions antérieurs du CESER sur l'orientation

Au-delà de ses avis sur le CPRDFOP et sur la nouvelle politique régionale d'orientation tout au long de la vie, le CESER a abordé la question de l'orientation dans deux rapports récents, qui portent d'une part sur l'impact de la réforme de l'apprentissage et d'autre part sur les parcours d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur.

Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes a saisi le CESER le 26 janvier 2018 au sujet de la réforme de la politique d'apprentissage en cours en 2018. Selon les termes de la saisine, « l'Etat prépare un projet de loi qui pourrait aboutir à une recentralisation de cette compétence historique des régions et à un transfert aux branches professionnelles du pilotage de l'apprentissage ».

La saisine demande au CESER de se questionner sur une possible remise en cause « des bons résultats obtenus » dans la dynamique de l'apprentissage, sur la possibilité au terme de la réforme « de déséquilibres territoriaux » et sur l'évolution du « sens de la décentralisation » induite par cette réforme.

Selon Mme Stéphanie PERNOD BEAUDON, Vice-présidente du Conseil régional déléguée à la formation professionnelle et à l'apprentissage, l'orientation constituait l'un des enjeux de cette réforme.

S'appuyant sur de précédents rapports des CESER Auvergne et Rhône-Alpes, l'avis du CESER indiquait que : « *La loi de 2018 élargit les missions du service public régional de l'orientation en confiant aux régions le pilotage des actions régionales de l'ONISEP. Nous avons donc préconisé de s'emparer de ces nouvelles opportunités pour travailler à une orientation des jeunes vers les formations en alternance, le CESER a plaidé depuis dix ans pour un développement de ces formes pédagogiques* ».

(...) « En résumé, le CESER estime que le Conseil régional doit rester au centre du dispositif en pilotant la régulation ».

« Orienter : résoudre les problèmes liés à l'orientation (SPRO, ONISEP ...) » constituait l'un des quatre axes de préconisations de cet avis.

Avis sur le CPRDFOP 2018-2021 et sur le SPRO (octobre 2018)

Le CESER a été saisi pour avis par le Conseil régional sur le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orienteur Professionnelles (CPRDFOP).

Depuis la fusion Auvergne-Rhône-Alpes, il s'agit du premier document d'orientation stratégique traitant des enjeux d'emploi, de formation et d'orientation.

La politique d'orientation et de formation constitue par ailleurs un des trois leviers d'action transversale du Schéma régional de développement économique, d'innovation, et d'internationalisation (SRDEII) qui a été adopté par le Conseil régional en décembre 2016.

Le CPRDFOP constitue donc un document de référence pour la politique régionale en matière de formation initiale et continue. Il contient aussi le document-cadre et le cahier des charges du Service Public Régional de l'Orienteur (SPRO).

Dans cet avis, le CESER estimait : « En matière d'orientation, le Service Public Régional de l'Orienteur (SPRO) doit avoir pour ambition de répondre au mieux aux besoins de chaque citoyen en matière d'orientation tout au long de la vie, dans une logique décloisonnée de la chaîne économie/emploi/formation, comme le suggère le Schéma

régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). Il s'agit d'articuler accueil physique et ressources dématérialisées pour éviter la fracture numérique dans les territoires délaissés, qu'ils soient urbains ou ruraux.

Pour le CESER, « le retour à l'emploi et la sécurisation des parcours des publics éloignés de l'emploi sont au moins autant liés à l'orientation et à l'accompagnement vers l'emploi qu'à la formation proprement dite ».

« Il est donc essentiel de développer les services de conseil et d'orientation, avec le SPRO, pour mieux répondre aux aspirations des individus. »

« La professionnalisation des acteurs de l'orientation et l'animation du réseau SPRO doivent être poursuivies, afin de permettre aux actifs de disposer de tous les outils et compétences nécessaires à leur parcours d'accès à l'emploi ou d'évolution professionnelle.

L'effort de mise en réseau des acteurs de l'orientation exige aussi de conforter les têtes de réseaux et les instruments à leur service, en particulier le CARIF-OREF Auvergne-Rhône-Alpes et les CIO (base documentaire...).

Avis sur le rapport « l'orientation comme outil de développement économique et de réussite personnelle » (mars 2019)

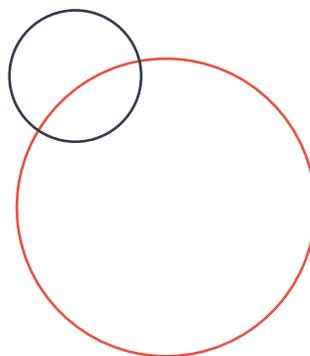
Le rapport présenté par le Conseil régional et soumis pour avis au CESER fait suite aux transferts de compétences en matière d'information sur les métiers, effectifs depuis le 1^{er} janvier 2019.

Dans son avis, le CESER identifie plusieurs points de vigilance dans la mise en œuvre de la stratégie régionale en matière d'orientation tout au long de la vie.

Il insiste en particulier sur la nécessité « d'élaborer un diagnostic partagé entre l'ensemble des parties prenantes, notamment les acteurs de l'enseignement supérieur. Le CREFOP et les instances du quadripartisme régional doivent aussi être mobilisées. »

« Le CESER souhaite être associé à la concertation initiée par le Conseil régional, à court terme pour la préparation de la rentrée 2019, mais aussi à plus long terme dans le cadre de ses contributions. »

« Enfin, il souhaite également contribuer à l'évaluation de cette politique régionale, dans le cadre de ses compétences. »



Les 7 préconisations du CESER dans cet avis :

- Une approche par filières métiers à privilégier car il est nécessaire d'anticiper les besoins ;
- Des acteurs familiaux à intégrer à la définition des actions de sensibilisation des familles ;
- La reconnaissance d'un droit à la réorientation et du principe « d'essai-erreur » dans les parcours est un enjeu essentiel ;
- Une co-construction de la stratégie avec les acteurs socio-économiques nécessaire dans chaque bassin d'emploi ;
- Une information sur les métiers et un accompagnement des parcours à coordonner impérativement ;
- Le CESER doit légalement contribuer à l'évaluation de cette politique régionale.

Contribution sur les parcours étudiants « étudier et réussir en Auvergne-Rhône-Alpes » (16 octobre 2019)

L'ambition de cette contribution est de focaliser le regard sur le parcours de l'étudiant, et les conditions de sa réussite tout au long de la vie, alors même que de l'orientation à l'insertion, de nouvelles attentes et de nouveaux modèles de parcours apparaissent, remettant en question la vision linéaire très ancrée dans nos modèles éducatifs.

L'orientation, l'accès aux études, le parcours d'études et les relations études-monde professionnel, sont les quatre axes de travail choisis par le CESER.

Le premier axe de préconisations propose de « *Structurer une présentation globale et exhaustive de l'offre de formation au niveau régional* », avec la préconisation suivante :

« *Renforcer le système d'information et d'orientation pour faciliter les parcours* »

« *L'échelle régionale est pertinente pour la présentation de l'offre de formation de l'enseignement supérieur, comme le souligne la mobilité inter-sites.* »

« *La Région est engagée dans la conception d'une plateforme numérique de type « market place » permettant de coordonner et rendre davantage lisible les ressources régionales en matière d'information et d'orientation, en partenariat avec le CARIF-OREF.* »

Le CESER préconise d'intégrer à cet outil les fonctionnalités suivantes :

- Dans la présentation de l'offre de formation privée et publique, les établissements et organismes de formation doivent clairement indiquer le type de certification des diplômes proposés (diplôme d'Etat ou d'établissement).
- L'interactivité numérique doit permettre de présenter à l'utilisateur un ou plusieurs parcours adaptés à ses aptitudes, à son profil et à son projet, en présentant bien la diversité des types de formation et d'opérateurs qui les portent, ainsi que les coûts.

- Un outil unique avec plusieurs clés d'entrée selon les publics : lycéens, étudiants, personnes en reconversion professionnelle, professionnels... Cet outil numérique doit présenter l'offre de formation tout au long de la vie. Il faut aussi s'appuyer sur les étudiants eux-mêmes, sur l'entraide entre étudiants, à travers la création de communautés spécifiques.
- Des informations doivent être données sur le panel des métiers, les débouchés, et les perspectives professionnelles des formations notamment au regard des enjeux territoriaux (métiers en tension...). Mettre à disposition les évaluations des établissements, la liste des entreprises partenaires, et les données disponibles sur l'insertion professionnelle dans le cadre de l'application de la loi Orientation et Réussite des Étudiants (ORE).

(...) Cette préconisation s'intègre dans la proposition de Centre des compétences et des métiers, qui permettra un accompagnement et un suivi personnel au long cours en complément de l'outil numérique. »

La préconisation 2 propose de mieux « *Organiser la continuité entre le secondaire et le supérieur* »

« Au niveau académique :

- Inciter les établissements scolaires à multiplier les rencontres entre élèves et monde professionnel, en variant les formats : témoignages, forums, stages... Dès le collège et au lycée, mieux faire connaître aux élèves les filières technologiques et professionnelles de la région en lien

avec les entreprises, et valoriser leur potentiel dans une logique de parcours de formation du niveau secondaire vers le supérieur.

- Augmenter le soutien de la Région aux dispositifs de type « Cordées de la réussite », « Démo'campus » afin de lutter contre l'auto-censure dans l'orientation et les parcours, proposer des programmes pour élargir le recrutement des jeunes qui s'autolimitent, en s'appuyant sur les réseaux associatifs et professionnels.

Pour répondre à la demande croissante des jeunes et des entreprises, le CESER préconise que la Région poursuive un accompagnement des établissements du supérieur dans un déploiement significatif de leur offre de formation en alternance, dans toutes les disciplines, y compris les sciences humaines et sociales, jusqu'au niveau doctoral en soutenant fortement le développement de Conventions Industrielles de Formation par la Recherche (CIFRE). (...) »

La préconisation 3 propose d'« Améliorer les conditions de réussite en cycle de licence »

« Le CESER préconise de mettre en place les conditions d'un accompagnement renforcé et généralisé grâce à la création du Centre régional des compétences et des métiers : orientation, réorientation et reprise d'études. Il s'agit de créer un dispositif d'accompagnement harmonisé sur l'ensemble du territoire régional, avec un lien renforcé formation/métier/employeur, en s'appuyant sur les initiatives existantes dans certains sites universitaires (Clermont-Ferrand, Grenoble...).

Le CESER préconise que soit mieux prise en compte la question du décrochage post-bac, à travers un dispositif régional adapté aux besoins des décrocheurs, permettant d'assurer le suivi de l'évaporation post bac et du décrochage universitaire.

Ce dispositif aurait notamment pour missions d'améliorer le repérage des décrocheurs et de mobiliser le tissu associatif sur cet enjeu à travers un appel à projets.



L'essentiel

► La mise en place des plateformes d'affectation (ParcourSup) renforce la question de l'équité d'accès à l'information et à l'accompagnement

► L'accompagnement à la mobilité est un sujet essentiel dans la construction des parcours des jeunes de la région

► L'accès à l'information et aux services d'accompagnement doit être amélioré, en s'appuyant à la fois sur la présence physique et sur les ressources numériques

► La découverte des métiers doit être bien préparée pour permettre d'élargir le champ des possibles des jeunes

👉 préconisations 1, 2, 4 et 5



Les préconisations du CESER

RAPPEL DES PRINCIPAUX CONSTATS

- ▶ Malgré un nombre important d'acteurs et de réseaux, des carences sont identifiées dans les territoires. Une information homogène doit être garantie.
- ▶ Il est nécessaire d'aller davantage vers les publics, en innovant et en expérimentant de nouveaux modes de diffusion.
- ▶ Les acteurs de l'orientation ont besoin de travailler dans le temps, de manière pérenne et sur un mode « inter-réseaux ».



préconisations 1, 2, 3 et 4

- ▶ Le décrochage est un phénomène complexe : l'hypothèse de son lien avec l'orientation doit faire l'objet d'une analyse approfondie.
- ▶ Les jeunes, les familles et les professionnels sont impliqués de manière inégale dans la vie des établissements et dans les instances de concertation locales.
- ▶ Les freins à l'orientation ne sont pas uniquement liés à des problèmes matériels (mobilité, réseaux de contact...), mais aussi parfois à des représentations sociales et territoriale (autocensure).
- ▶ Les réseaux d'établissements permettent de fluidifier les parcours des jeunes sur le territoire et les liens avec le tissu économique, en particulier dans la voie professionnelle.



préconisations 3, 5, et 6

- ▶ L'orientation fait l'objet d'importantes attentes sociétales, qui concernent davantage le système éducatif
- ▶ De nombreux acteurs se sont saisis du sujet, mais les réformes successives n'ont pas permis de coordonner leurs actions de manière satisfaisante
- ▶ Dans un paysage institutionnel complexe, les liens entre la Région et l'Education nationale doivent en particulier être renforcés
- ▶ Les attentes sont fortes vis-à-vis de l'Agence régionale de l'Orientation, pour coordonner et rendre homogène l'offre de services



préconisations 1 et 3

- ▶ La mise en place des plateformes d'affectation (ParcourSup) renforce la question de l'équité d'accès à l'information et à l'accompagnement
- ▶ L'accompagnement à la mobilité est un sujet essentiel dans la construction des parcours des jeunes de la région
- ▶ L'accès à l'information et aux services d'accompagnement doit être amélioré, en s'appuyant à la fois sur la présence physique et sur les ressources numériques
- ▶ La découverte des métiers doit être bien préparée pour permettre d'élargir le champ des possibles des jeunes



préconisations 1, 2, 4 et 5



Les préconisations du CESER

► Préconisation 1 :

Garantir l'équité territoriale

L'Agence « Auvergne-Rhône-Alpes Orientation » (ARO) doit être garante d'un accès homogène à l'information dans les territoires : chaque jeune, quel que soit son territoire et sa situation personnelle, doit avoir le même niveau d'information et d'accompagnement en matière d'orientation.

- L'Agence doit également permettre de rendre homogène l'information sur les métiers et les parcours de formation, y compris pour les branches professionnelles les moins structurées ou les moins connues.
- Chaque jeune doit avoir la possibilité de participer à un événement de type « Mondial des métiers », avec préparation en amont et exploitation en aval.
- Les financements des projets en territoire doivent soutenir des actions permettant un niveau d'information équitable et une meilleure connaissance des métiers.
- Dans le cadre des 54 heures d'information au lycée, il est nécessaire de référer le travail d'orientation aux ressources régionales, aux entreprises et emplois d'un territoire, sous une forme pratique et concrète. Il ne s'agit cependant pas d'enfermer géographiquement le jeune, mais au contraire d'ouvrir tous les champs du possible des domaines professionnels ou choix personnels qu'il souhaiterait aborder (métiers hors région et international)

L'action de Auvergne-Rhône-Alpes Orientation doit également s'inscrire dans le respect des principes du SPRO : neutralité, gratuité du service et non-discrimination d'accès.

Compte tenu de l'impact de la répartition géographique de l'offre de formation sur les choix d'orientation, il est nécessaire de donner aux jeunes les moyens de réaliser leur parcours :

- D'une part, en développant les dispositifs d'accompagnement à la mobilité (logement, transport...) et en informant les jeunes sur leur existence ;
- D'autre part, en poursuivant l'adaptation de l'offre de formations aux besoins des jeunes et du territoire.

Impulsion : Région et Auvergne-Rhône-Alpes Orientation

Partenaires : Rectorat, établissements scolaires, branches professionnelles...

► Préconisation 2 :

Amener l'information aux jeunes

- **Soutenir de manière pérenne les structures et réseaux dont l'efficacité est reconnue**, et développer une offre de services là où des besoins sont identifiés.
- **Développer des services mobiles** pour aller vers tous les jeunes et toutes les familles les plus éloignés du droit commun, en itinérance, ou en événementiel :
 - Accompagnement de la mise en service d'un bus régional, permanence en maison des services...
 - Accompagnement à l'outil numérique pour les jeunes et les parents : il s'agit d'articuler accueil physique et ressources dématérialisées pour éviter la fracture numérique dans les territoires délaissés, qu'ils soient urbains ou ruraux.
- **Innover, expérimenter** des actions permettant d'aller vers les publics et favoriser leur essaimage si leur évaluation par les différentes parties prenantes est positive. Il convient en particulier d'associer les publics cibles (jeunes, familles...)
- Veiller à délivrer une information et proposer des outils tenant compte de **l'égalité entre les filles et les garçons**, et luttant contre les stéréotypes de genre.

Impulsion : Région et Auvergne-Rhône-Alpes Orientation

Partenaires : Rectorat, acteurs et opérateurs de l'orientation, collectivités locales, réseaux associatifs...

► Préconisation 3 :

Renforcer la concertation locale en s'appuyant sur les Comités Locaux Ecole/Entreprise

- Pour mieux prendre en compte les spécificités locales, fluidifier les relations et travailler en réseau dans une logique de proximité (organisation d'événements locaux, diffusion de l'information...), il est nécessaire de **s'appuyer et de développer le rôle des Comités locaux école/entreprise (CLEE)**. Ils doivent fonctionner comme des instances locales de concertation réunissant les associations, les élus, les établissements, les acteurs socio-économiques...
- Pour conforter et pérenniser les CLEE, le CESER préconise **l'élaboration d'une charte régionale** permettant d'harmoniser leur fonctionnement : composition, objectifs...

Impulsion : Rectorat et Région

Partenaires : établissements scolaires, acteurs et opérateurs de l'orientation, collectivités locales, partenaires sociaux, associations de parents d'élèves...



► Préconisation 4 :

Développer les outils numériques pour appuyer le processus de décision

Développer le portail numérique régional de l'orientation pour regrouper l'information sur les métiers, les tests et quiz, et lister de manière géolocalisée les acteurs et projets labellisés par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation :

- Améliorer le lien entre l'usage des ressources numériques et l'accompagnement physique ;
- Valoriser ce portail avec les moyens de communication utilisés par les jeunes (réseaux sociaux notamment) ;
- Mettre en lien vers les Folios de l'ONISEP plutôt que créer un nouvel outil pour le suivi dématérialisé du parcours ;
- Garantir un accès aux ressources numériques et un accompagnement en présentiel en complément pour aider au processus de décision.

Le CESER préconise d'élaborer une communication spécifique à destination des familles, en lien avec le Rectorat. Une information adaptée aux territoires pourrait être adressée aux parents d'élèves, avec des moyens appropriés : une lettre d'information ciblée, élaborée par la Région ou Auvergne-Rhône-Alpes Orientation et diffusée par les établissements, en s'appuyant par exemple sur les ENT (Espaces numériques de travail).

Impulsion : Région et Rectorat

Partenaires : ViaCompétences, Auvergne-Rhône-Alpes Orientation, établissements scolaires, associations de parents d'élèves, réseaux information jeunesse...

► Préconisation 5 :

Favoriser la découverte des métiers en revalorisant les stages de 3^{ème}

Le CESER propose de revaloriser les stages en milieu professionnel auprès des jeunes et de leurs familles, et de faire des stages de 3^{ème} un véritable outil de découverte des métiers.

Afin de lever les principaux freins liés aux carences de réseau et de mobilité :

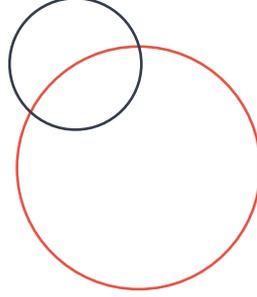
- **Développer une base de données des entreprises locales qui, dans chaque bassin d'emploi, sont prêtes à accueillir des stagiaires**, en s'appuyant sur les initiatives existantes et en l'intégrant au portail régional. Cette base de données doit proposer aux jeunes une entrée par centres d'intérêts ou familles de métiers ;
- Cet outil doit également **proposer des réponses aux problèmes concrets rencontrés par les jeunes et leurs familles**, en particulier pour faciliter la mobilité : utilisation des internats, transports scolaires accessibles financièrement...

Pour faciliter l'accueil des stagiaires en entreprises :

- **Réaliser et diffuser un guide pratique d'accueil** pour les entreprises qui accueillent des stagiaires, rappelant les objectifs du stage et le rôle de chacun, et proposer si besoin des formations ;
- **Soutenir les collègues** dans leurs initiatives pour faciliter l'organisation des stages (cf Vademecum de l'Education Nationale) ;
- **Créer une marque d'identification**, mettre en réseau et organiser des événements permettant de mettre en lumière les entreprises qui accueillent régulièrement des stagiaires, en lien avec les organisations professionnelles.

Impulsion : Région, Rectorat

Partenaires : ARO, établissements scolaires, organisations professionnelles, acteurs et opérateurs de l'orientation, EPCI, partenaires sociaux...



► **Préconisation 6 :**

Mieux comprendre les liens entre orientation et « persévérance scolaire »

Le CESER propose de faire du décrochage une grande priorité régionale :

- **Réaliser une étude approfondie pour mieux comprendre les liens entre décrochage et orientation**, et l'impact de l'orientation subie ;
- **Mobiliser les moyens du SPRO et de Auvergne-Rhône-Alpes Orientation sur cet enjeu** dans l'objectif de :
 - Mieux identifier les facteurs de décrochage pour mieux le prévenir ;
 - Vérifier s'il existe des profils de décrocheurs et développer des actions spécifiques ;
 - Evaluer l'impact des plateformes d'affectation (Parcoursup notamment) et leurs pratiques dans les processus d'orientation ;
 - Analyser les corrélations possibles entre processus d'orientation et décrochage scolaire.

- Présenter les résultats de cette étude dans le cadre d'un événement rassemblant les acteurs régionaux concernés et des jeunes, dans l'objectif de **préparer l'élaboration d'un nouveau plan régional de prévention**, auquel le CESER pourrait contribuer.

Le décrochage, sujet vaste et complexe, ne constitue pas le thème principal de cette contribution : un travail spécifique est nécessaire pour approfondir les analyses et les propositions.

Impulsion : Région et Rectorat

Partenaires : ViaCompétences, Auvergne-Rhône-Alpes Orientation



Conclusion

Ce travail a été effectué dans une temporalité propice en raison de l'évolution des textes et des compétences sur le sujet. Les débats ont été riches, attestant de l'intérêt et de l'importance portés à la thématique.

Dans l'expression de la question à traiter, nous avons exprimé vouloir « *identifier les axes de progrès permettant d'améliorer les pratiques existantes, et le cadre régional de leur exercice, pour passer d'une approche basée sur les dispositifs et les acteurs, à une approche centrée sur la personne et son parcours* ». A l'issue de ce travail approfondi, nous avons acquis la conviction que cette transformation s'inscrit dans le temps, et qu'il n'existe pas de méthode ou « *recette miracle* » pour l'orientation des jeunes.

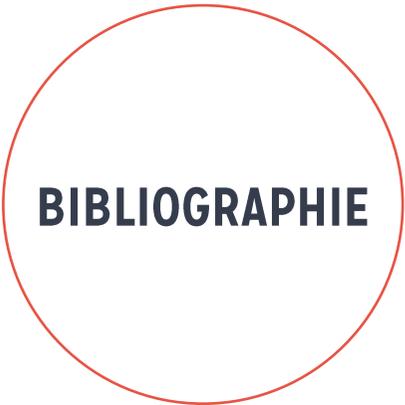
Les préconisations de cette contribution doivent permettre d'accompagner la mise en œuvre territoriale des dernières réformes, dans le double objectif « *d'améliorer l'accès des jeunes aux services d'information et d'orientation, et l'accompagnement de leur parcours dans tous les territoires de la région* ».

La multiplicité des acteurs, qui inspire généralement une apparence d'illisibilité et induit une errance des utilisateurs, peut aussi constituer une richesse. En effet, pour aller vers une offre plus centrée sur l'individu que sur les dispositifs, cette diversité peut être clairement un plus. **Mais ce plus ne peut permettre un meilleur service qu'à condition que l'ensemble de l'offre proposée par les différents acteurs et opérateurs connaisse une réelle évolution vers une synergie opérationnelle.** C'est un des objectifs de la nouvelle agence « Auvergne-Rhône-Alpes Orientation », avec trois enjeux principaux :

- Une meilleure connaissance et collaboration des différents acteurs entre eux, un décloisonnement des structures et des pratiques : tout doit être mis en place pour éviter l'isolement et les freins liés à des représentations, ou à des limites géographiques ou sectorielles ;
- Un accompagnement individualisé très professionnel, en appui et dans un esprit d'aide à la décision, dont le choix final doit revenir au jeune concerné ;
- Une prise en compte des particularités locales et une adaptation aux opportunités offertes dans chaque territoire.

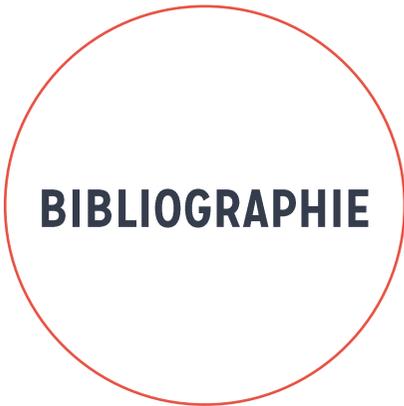
Enfin, **l'orientation doit être dorénavant considérée comme une culture partagée** non seulement par les professionnels de l'éducation, mais par la société toute entière, qui doit mettre en place les moyens de son intégration par tous : familles, personnes concernées, milieux professionnels, associatifs, organisations territoriales...

Cette culture doit devenir permanente et se consolider tout au long de la vie : il s'agit d'une nouvelle conception de l'orientation qui sera au cœur du second volet de cette contribution.



BIBLIOGRAPHIE

- **CESER DE FRANCE** - Le service public régional de l'orientation : SPRO, CESER de France, septembre 2014, 23 p.
- **CHARVET Pascal, LUGNIER Michel et LACROIX Didier** - Refonder l'orientation : un enjeu État-régions, Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, juin 2019, 116 p. URL : https://cache.media.education.gouv.fr/file/06_-_juin/42/5/2019_Rapport_orientation_1147425.pdf. Consulté le 6 février 2020
- **CNESCO** - « Éducation à l'orientation », novembre 2018. URL : <https://www.cnesco.fr/fr/education-a-lorientation/>. Consulté le 6 février 2020
- **CNESCO** - Les préconisations du Cnesco pour aider les élèves à construire leur parcours d'orientation, Cnesco, 2018, 29 p. URL : http://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2018/12/181211_Cnesco_orientation_preconisations.pdf. Consulté le 6 février 2020
- **CNESCO** - Comment l'école française aide-t-elle les élèves à construire leur orientation? Dossier de synthèse, Cnesco, 2018, 62 p. URL : http://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2018/12/181211_Cnesco_Orientation_Dossier_synthese.pdf. Consulté le 6 février 2020
- **CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES** - Etudier et réussir en Auvergne-Rhône-Alpes, CESER Auvergne-Rhône-Alpes, octobre 2019, 77 p. URL : <https://ceser.auvergnerhonealpes.fr/avis-et-contributions/etudier-et-reussir-en-auvergne-rhone-alpes>. Consulté le 6 février 2020
- **CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES** - Avis sur le rapport du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes « L'orientation comme outil de développement économique et de réussite personnelle », CESER Auvergne-Rhône-Alpes, mars 2019, 18 p. URL : <https://ceser.auvergnerhonealpes.fr/avis-et-contributions/l-orientation-comme-outil-de-developpement-economique-et-de-reussite-personnelle>. Consulté le 6 février 2020
- **CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES** - Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRD-FOP) 2018-2021, CESER Auvergne-Rhône-Alpes, octobre 2018, 19 p. URL : <https://ceser.auvergnerhonealpes.fr/avis-et-contributions/contrat-de-plan-regional-de-developpement-des-formations-et-de-l-orientation-professionnelles-cprdfop-2018-2021>. Consulté le 6 février 2020
- **CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES** - La réforme de l'apprentissage en 2018 : pour un pilotage régional, CESER Auvergne-Rhône-Alpes, mai 2018, 70 p. URL : <https://ceser.auvergnerhonealpes.fr/avis-et-contributions/la-reforme-de-l-apprentissage-en-2018-pour-un-pilotage-regional>. Consulté le 6 février 2020
- **CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES** - L'orientation comme outil de développement économique et de réussite personnelle : rapport du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes n°AP-2019-03 / 09-2-2728, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, 2019, 6 p.



BIBLIOGRAPHIE

- **CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES** - Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles 2018-2021 : CPRDFOP Auvergne-Rhône-Alpes, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, 2018, 160 p.
- **DELAIR Laure, RITZENTHALER Albert et CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL** - L'orientation des jeunes, CESE, avril 2018, 89 p. URL : https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2018/2018_12_orientation_jeunes.pdf. Consulté le 6 février 2020
- **DONNE Vincent et RACHIQ Chakir** - Information sur l'orientation en fin d'études : un enjeu d'équité et de qualité, France Stratégie, février 2019, 4 p. URL : <https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2019-ns-orientation-donne-rachiq-7fevrier.pdf>. Consulté le 6 février 2020
- **DONNE Vincent et RACHIQ Chakir** - Connaître les débouchés pour mieux s'orienter : enjeux d'accès à l'information, France Stratégie, février 2019, 74 p. URL : <https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-dt2019-01-orientationprofessionnelle-07022019.pdf>. Consulté le 6 février 2020
- **RÉGIONS DE FRANCE et RÉPUBLIQUE FRANÇAISE** - Cadre national de référence entre l'État et Régions de France : pour une orientation scolaire au service de la réussite des élèves, Régions de France, mai 2019, 36 p. URL : <http://regions-france.org/wp-content/uploads/2019/05/DP-28052019-CNR-orientation.pdf>. Consulté le 6 février 2020
- **VIA COMPÉTENCES** - Les jeunes en situation de décrochage scolaire en Auvergne-Rhône- Alpes, Via Compétences, septembre 2019, 3 p. URL : <http://www.via-competences.fr/prao/orientation-et-parcours/dcrochage-scolaire-et-raccrochage/le-dcrochage-scolaire-et-le-raccrochage-en-emploi-ou-en-formation/les-jeunes-en-situation-de-dcrochage-scolaire-en-auvergne-rhone-alpes-119472.kjsp>. Consulté le 6 février 2020



GLOSSAIRE

AFDET : Association Française pour le Développement de l'enseignement Technique

AFEV : Association de la Fondation Étudiante pour la Ville

AFPA : Agence pour la Formation Professionnelle des Adultes

AGEFOS PME : Association de Gestion des Fonds de Formation des Salariés des Petites et Moyennes Entreprises

AIO : Accueil Information Orientation

ANI : Accord National Interprofessionnel

ANPE : Agence Nationale pour l'Emploi

ANT : Agence Nationale pour l'insertion et la promotion des Travailleurs d'outre-mer

APECITA : Association pour l'Emploi des Cadres, Ingénieurs et Techniciens de l'Agriculture

APEC : Association pour l'Emploi des Cadres

APEL : Association des parents d'élèves de l'enseignement libre

ARF : Association des Régions de France

AROM : Association Auvergne-Rhône-Alpes pour l'Orientation et la promotion des Métiers

BDI : Bureau Documentation et Information

BIJ : Bureau Information Jeunesse

CAD : Centre d'Aide à la Décision

CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle

CARIF-OREF : Centres d'Animation, de Recherche et d'Information sur la Formation - Observatoires Régionaux de l'Emploi et de la Formation

CEP : Conseil en Evolution Professionnelle

CIBC : Centre Inter-institutionnel de Bilans de Compétences

CIDFF : Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

CIFRE : Conventions Industrielles de Formation par la REcherche

CIO : Centre d'Information et d'Orientation

CMA : Chambre de Métiers et de l'Artisanat

CMQ : Campus des Métiers et des Qualifications

COMUE : Communauté d'Universités et Établissements

CPRDFOP : Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles

CRDI : Centre de Recherches pour le Développement International

CREFOP : Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles

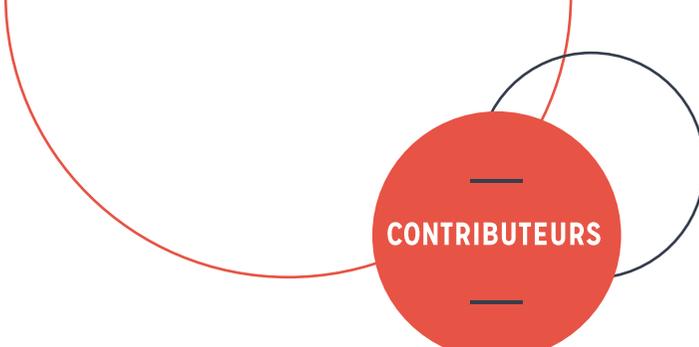
CRIJ : Centre Régional d'Information Jeunesse

DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt



GLOSSAIRE

- DRONISEP** : Direction Régionale ONISEP
- ENT** : Environnement Numérique de Travail
- EPI** : Enseignements Pratiques Interdisciplinaires
- FCPE** : Fédération des Conseils de Parents d'Elèves
- FTLV** : Formation Tout au Long de la Vie
- FONGECIF** : Fonds de Gestion des Congés Individuels de Formation
- IGAENR** : Inspection Générale de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche
- IGAS** : Inspection Générale Interministérielle du Secteur Social
- IGEN** : Inspection Générale de l'Éducation Nationale
- INETOP** : Institut National d'Etude du Travail et d'Orientation Professionnelle
- INOP** : Institut National d'Orientation Professionnelle
- MIFE** : Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi
- MDEF** : Maison de l'Emploi et de la Formation
- MLDS** : Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire
- ONISEP** : Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions
- OPCALIA (EX-OPCAREG)** : Organisme Paritaire Collecteur Agréé Régional
- PEEP** : Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public
- PRDF** : Plan Régional de Développement des Formations
- PSAD** : Plateformes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs
- PsyEN** : Psychologues de l'Education Nationale
- SCUIO** : Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation
- SPO** : Service Public de l'Orientation
- SPRO** : Service Public Régional de l'Orientation
- SRDEII** : Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation, et d'Internationalisation
- UIMM** : Union des Industries et Métiers de la Métallurgie
- VAE** : Validation des Acquis de l'Expérience



CONTRIBUTEURS

► Edith BOLF

Présidente de la commission « Orientation, éducation, formation, parcours professionnels »

► Sandrine STOJANOVIC

Troisième vice-présidente – Référente de la commission

► Jean-Marc GUILHOT

Vice-Président délégué, Président de la Conférence des Présidents

Collège 1*

- BERNELIN Thierry (UDES)
- BERTHE Christian (CCIR)
- BORDES Claude (UIMM)
- CABUT Bruno (U2P)
- CHARVERON Philippe (ME-DEF)
- DESSERTINE Philippe (SYN-TEC)
- GIROD Pierre (CRMA)

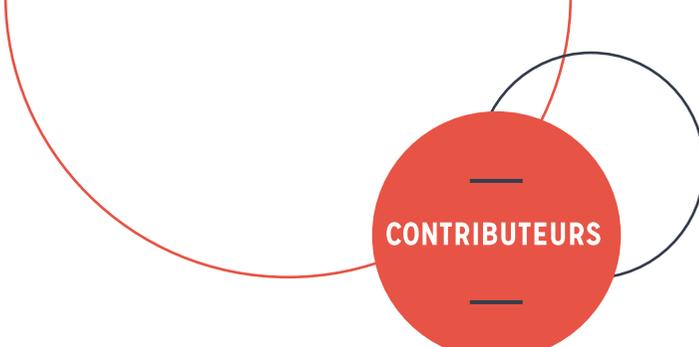
Collège 2*

- ACOLATSE Erick (CFE-CGC)
- BENSELLA Lynda (CGT)
- BOCHARD Frédéric (FO)
- CANET Fabrice (CGT)
- DELAUME Colette (FO)
- DI MARCO Anna (FSU)
- GAUDIN Valérie (CFTC)
- GELDHOF Nathalie (CGT)

Collège 3*

- BARRETT Charlotte (AFEV)
- BEDIAT Patrick (FAS)
- BENOIT Jean-Marie (FCPE)
- BERNARD Mathias (Universités)
- BROUSSAS Paulette (CIDFF)
- CADIOU Aurélien (ANAF)
- CHAMBA Cécile (JCE)

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisis en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées



CONTRIBUTEURS

Collège 1*

- JOUVANCEAU Pascale (U2P)
- JOUVE Henry (Conf. Mutualité)
- MARCAGGI Christophe (UNAPL / CNPL)
- PARAIRE Daniel (CCIR)
- PEYREFITTE Carole (CRMA)
- VEYRE DE SORAS Christine (CCIR)

Collège 2*

- HAMELIN Catherine (UNSA)
- LAGNIER Christine (CFDT)
- PICHOT Arnaud (FO)
- PUTOUX Laurent (CGT)
- RAUFAST Michelle (CFDT)
- RUCKA Agathe (CFTC)
- SIVARDIERE Patrick (CFDT)
- VRAY Annick (CFDT)

Collège 3*

- DEMAGNY Jean-Pierre (Fondation OVE)
- GALLO Anaïck (APEL)
- MANOLOGLOU Antoine (SYNDEAC)
- MONNET Alexis (CRAJEP)
- MOYROUD Anne (CRESS)
- SAGOT Fabrice (FCPE)
- VIGNAT Josette (CRT)
- ZAYET Zihar (PEEP)

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisis en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées

Remerciements

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cette contribution.

Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.

AUDEBERT Olivier, Psychologue de l'Education Nationale, CIO de Thiers

BARRETT Charlotte, Chargée de projets, AFEV Grand Lyon

BASSAL Jean-Michel, Directeur régional AuRA, Fondation CGENIAL

BENOIT Jean-Marie, Président, Comité départemental de la FCPE Cantal

BERGER Anne, Directrice de la formation et de l'apprentissage, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

BERNASCONI Christophe, Proviseur Adjoint, Lycée Hôtelier Savoie Léman

BUNEL-DELARCHE Chantal, Directrice de Mission EFOP, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

CADIOU Aurélien, Président ANAF

CHERRA Alain, Proviseur, Lycée Virlogeux

DE BRUYNE Catherine, Déléguée Générale, GNI Fagiht

DELATTRE Frédéric, Délégué régional de l'AFEV

DEPERROIS Jeanne, Directrice de projet transformation managériale, Direction interministérielle de la transformation publique

FLAMMIER Yves, Chef du service académique d'information et d'orientation (CSAIO), Académie de Lyon

FLEURET Luc, Directeur de la Formation, Chambre régionale des métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes

FRACHISSE David, Chargé de Mission "Emploi-Formation", CARIF-OREF, Auvergne-Rhône-Alpes

FRANCOIS Boris, Responsable "Observatoire Régional Emploi Formation", CARIF-OREF Auvergne-Rhône-Alpes

FRARIER Samuel, Directeur Adjoint de la Formation et de l'Apprentissage, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

GALLO Anaïck, Présidente, APEL de la Drôme

GALOPIN Didier, Directeur Délégué aux Formations professionnelles et Technologiques, Lycée Hôtelier Savoie Léman

GAVOILLE-ALIX Aurélie, Déléguée Régionale Auvergne-Rhône-Alpes, WorldSkills France

HENRY Siegrid, Etudiante en Master 2 Politiques publiques, Sciences Po.

JACOB Mélody, Psychologue du travail, Chambre régionale des métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes

KUNTZ Isabelle, Directrice CRIJ Auvergne-Rhône-Alpes

LACOUETTE-FOUGERE Clément, Chef de projet, Direction interministérielle de la transformation publique

Remerciements

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cette contribution.

Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.

LE ROUX Antoine, DGA de l'économie, de la formation de l'enseignement supérieur et de la recherche, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

MAISONNET Sylvie, Adjointe au chef du Service académique d'information, d'insertion et d'orientation (SAIIO), Rectorat de Clermont-Ferrand

MAMESSIER Alain, Délégué régional de l'AFDET

MARGOT Olivier, Coordonnateur, Micro Lycée Liane, Lycée Virlogeux

MARTIN Romane, Consultante en politique éducative OCDE

MASSON Christelle, Responsable du service « Accompagnement des professionnels », CARIF-OREF Auvergne-Rhône-Alpes

NOIZIER Rémi, Chef du service académique d'information et d'orientation (CSAIO), Académie de Clermont-Ferrand

PERALS Sandrine, Proviseur, Lycée PJ BONTE

PERNOD BEAUDON Stéphanie, Vice-Présidente Déléguée à la formation professionnelle, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

PINEL Didier, Délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue, Académie de Grenoble

PLASSARD Maxime, Conseiller formation, Pôle Formation des entreprises technologiques de l'Ain

PRIANO Elisabeth, Enseignante, Lycée Hôtelier Savoie Léman

ROSSI Sylvie, Directrice Opérationnelle, Campus des métiers et des qualifications, Lycée Hôtelier Savoie Léman

RUIZ Alice, Directrice CIO Clermont-Ferrand

SAVARIT Augustin, Etudiant en Master Sciences Po

SIBILLE Marie-Hélène, Présidente de la Section Isère, Association Française pour le Développement de l'Enseignement Technique

ZAMBO Bénédicte, Directrice Générale, Association Auvergne-Rhône-Alpes pour l'Orientatation et la promotion des Métiers, AROM

ZATAR Karim, Proviseur, Lycée Hôtelier Savoie Léman

ZAYET Zihar, Secrétaire générale, PEEP AD Loire

► Intervention de Carole PEYREFITTE, au nom du collège 1

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les vice-présidents, Mesdames et Messieurs les conseillers,

C'est avec beaucoup d'intérêt que le collège 1 a participé à l'ensemble des travaux de la commission 3 consacrée à l'orientation, l'éducation, la formation et le parcours professionnel.

Merci à Edith BOLF d'avoir animé, cadré et mené les débats de cette contribution.

Ces travaux seront menés en 2 temps :

1. consacré aux jeunes ;
2. consacré à la reconversion professionnelle.

Pour les entreprises et les professionnels non salariés, la formation est un élément essentiel de l'avenir économique de notre région.

Les auditions des différents acteurs comme des psychologues de l'éducation, des directeurs de formation de l'artisanat, des étudiants en master II, des directeurs de CRIJ, nous ont permis d'enrichir nos réflexions et de confronter nos idées.

Dans un premier temps il nous a fallu déterminer le jeu des acteurs de la formation et ajuster notre sémantique.

Qui sont les opérateurs de l'orientation ?

L'individu doit être l'acteur principal de son orientation professionnelle.

Ainsi, il participe au développement économique de la société et favorise son épanouissement au travail.

L'orientation tout au long de la vie devient rapidement une thématique européenne et s'intègre dans les stratégies de formation et d'éducation.

En Auvergne Rhône Alpes, les Services Public de l'Orientation (SPO) se structurent pour permettre à chacun d'élargir ses choix professionnels tout en restant connecté avec l'employabilité territoriale.

Informé sur les métiers et respecter l'écosystème régional sont les principaux leviers d'une économie stable.

Les membres du collège 1 ne peuvent que valoriser ces dispositifs qui tendent à favoriser l'acquisition de nouvelles compétences, tout en permettant à l'individu de s'épanouir professionnellement.

Comment assurer la mutation du système de l'orientation ?

De nos différentes études, il ressort que les jeunes et les familles ont avant tout besoin d'information et d'accompagnement.

La famille est le premier acteur de l'orientation. Encore faut-il être informé des opportunités-métiers.

Si l'école privilégie la connaissance et la qualification, elle participe activement aux enjeux économiques

C'est en favorisant la formation tout au long de la vie et en valorisant les savoirs et les compétences que le monde de l'Education et le monde de l'Entreprise se rejoignent.

Les systèmes d'orientation prennent en compte ces nouveaux paramètres et se structurent en allant à la rencontre des familles, des écoles mais aussi des entreprises.

Faire entrer l'entreprise à l'école, voir le travail comme vecteur de vie, ouvrir les yeux des lycéens et collégiens sur des métiers anciens permet d'impliquer les jeunes dans leur choix d'orientation.

Il existe une multitude d'associations formidables, qui travaillent sans relâche pour accompagner les jeunes en recherche de leur devenir, je vous invite à les rencontrer en lisant avec attention le rapport de la commission 3.

Comment mettre en œuvre de façon efficiente les nouvelles réformes sur l'orientation ?

Former c'est avant tout informer.

La loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » donne plus de responsabilités aux Régions.

Outre le fait d'impliquer les acteurs économiques afin d'ancrer la formation dans l'esprit de tous, il est indispensable également de dépasser les stéréotypes sur les métiers.

Valoriser la mixité des métiers, l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, repenser le handicap au travail ou encore valoriser les métiers manuels sont les défis de demain.

Il est indispensable de positionner les jeunes en acteurs de leur devenir professionnel.

Si l'État et l'Éducation nationale sont toujours en charge de définir la politique d'orientation et d'affectation des élèves, la Région, elle organise les actions d'information sur les formations et les métiers.

Son rôle est donc essentiel.

Toujours dans le rapport de la commission 3, vous pourrez prendre connaissance des réformes dans l'Education Nationale en matière d'orientation de la classe de 6ème jusqu'au lycée.

Vous pourrez ainsi constater que l'ambition est commune entre la région et le système éducatif : des plages horaires prévues dans les emplois du temps sont aujourd'hui dédiées à l'accompagnement à l'orientation afin de mieux faire connaître la diversité des formations allant du bac professionnel à l'enseignement supérieur, permettant aux acteurs de la vie économique locale d'entrer en relation avec les étudiants pour informer sur les métiers et les formations.

Le retour à l'emploi doit autant s'inscrire dans un processus d'accompagnement et d'orientation que dans la formation elle-même.

Le collège 1 partage l'ambition des préconisations visant à :

1. Garantir une équité territoriale permettant à chaque jeune, et ce quelque soit son territoire et sa situation personnelle, d'avoir accès au même niveau d'information et d'accompagnement en matière d'orientation pour donner à chacun la chance de réussir son parcours de vie ;
2. Amener l'information aux jeunes en soutenant les structures dont l'efficacité est reconnue, tout en continuant d'innover et d'expérimenter pour fluidifier l'accès à l'information ;
3. Renforcer la concertation locale Ecole/Entreprise pour mieux prendre en compte nos spécificités locales et renforcer grâce aux talents émergents de nos forces économiques ;
4. Développer les outils numériques tout en maintenant un accompagnement en présentiel ;

5. Favoriser la découverte des métiers en revalorisant les stages de 3ème pour qu'ils deviennent un véritable outil de découverte de la vie professionnelle et des métiers ;

6. Mieux comprendre les liens entre orientation et « persévérance scolaire » pour faire du décrochage scolaire un enjeu régional économique prioritaire.

Le collège 1 conscient, que l'orientation des jeunes est une priorité régionale, votera, sauf expression individuelle contraire, favorablement l'avis qui lui est proposé.

► Intervention de Lynda BENSELLA, au nom de la CGT et Solidaires

C'est dans un contexte fortement impacté par la crise de la Covid 19 que l'avis « s'orienter, se réorienter » volet 1 : l'orientation des jeunes nous est soumis au vote.

Alors que les jeunes ont vécu une scolarité dégradée, voire parfois traumatisante depuis le 16 mars, alors que personne n'est en capacité d'affirmer que le retour à l'école, au collège, aux lycées général, technologique, professionnel ou en CFA, le 1 septembre 2020, se fera en présentiel pour toutes et tous ; alors que le CESER présente en ce même jour une note d'orientation sur la crise sanitaire, nous allons voter un projet pour lequel nous n'aurons pas pris le temps en commission d'une re lecture et de nous ré-interroger sur la pertinence des préconisations proposées.

Peut-être aurions-nous pu reporter à la fin de l'année la présentation de cet avis après le travail d'analyse nécessaire en commission ?

La crise que nous vivons n'est pas simplement sanitaire, temporaire, mais bien le révélateur d'une crise systémique en lien avec la situation économique, sociale, politique, environnementale que nous vivons. Comme la CGT et Solidaires l'ont déjà dit dans leur intervention concernant la note d'orientation sur la crise sanitaire, nous ne pouvons pas reprendre les activités « comme d'habitude ».

En effet, l'orientation des jeunes durant cette période a dû se réaliser à marche forcée, l'ensemble des procédures Affelnet, ParcoursSup ont gardés leur agenda, contraignant les parents et les élèves à réaliser leur orientation, isolé-e-s, à distance. Le service public d'éducation a tenu pendant cette période difficile de par l'investissement des personnels, en dépit des nombreuses difficultés auxquelles ils ont été confrontés. Les psychologues de l'éducation nationale, dont les effectifs se réduisent d'année en année ont particulièrement été sollicité-e-s ; mais comment accompagner les élèves dans leur orientation lorsque ces derniers n'ont pas d'accès à internet ? Comment préparer son orientation lorsque les forums des métiers, les portes ouvertes ne peuvent se tenir ? Les visites virtuelles d'établissement ne peuvent pas se substituer aux traditionnelles portes ouvertes.

La « télé orientation » tout comme le « télé enseignement » ont accentué les inégalités sociales et scolaires, et auront très certainement des conséquences dramatiques pour les jeunes en matière d'orientation.

Pour la CGT et Solidaires, l'orientation doit permettre à chaque jeune, et en portant une attention particulière aux plus fragiles socialement, de trouver sa propre voie, voire de rebondir, au cours d'un processus étalé dans le temps. Il s'agit de leur donner un accompagnement par des professionnels formés et reconnus afin de les aider à acquérir plus d'autonomie, à prendre confiance en eux, à agir sur leur propre devenir.

Pour la CGT et Solidaires cette crise est l'occasion d'exiger un autre système éducatif permettant à l'ensemble des élèves de s'y retrouver, permettant une orientation choisie pour les élèves et l'abandon de la sélection pour le supérieur.

Aujourd'hui, la formation professionnelle est dérégulée : les entreprises peuvent ouvrir leur propre CFA avec une simple déclaration et dispenser ainsi les formations qu'elles souhaitent. Pourtant la crise que nous vivons nous montre que la formation professionnelle des jeunes ne doit pas dépendre de la situation économique des entreprises : Les PME et les TPE sont fortement

impactées. Les jeunes ayant choisi l'apprentissage souvent ne trouvent pas de maître d'apprentissage, d'autres subissent les ruptures de contrat !

La voie professionnelle sous statut scolaire, n'est pas étroitement liée à la situation économique des entreprises. Chaque jeune doit donc pouvoir d'abord et avant tout avoir la possibilité de s'inscrire dans la voie professionnelle initiale sous statut scolaire.

Lors de la crise de 2008, le service public a toujours été en première ligne pour accueillir les publics les plus fragiles, notamment les apprentis·e·s en rupture de contrat. En 2020, les ressources en matière de taxe professionnelle dans les lycées professionnels ont fortement diminué suite à la réforme de la formation professionnelle. Comment et dans quelles conditions le service public va pouvoir accueillir ces jeunes ? Il serait nécessaire que la Région puisse mesurer cet impact et y apporter des solutions.

La CGT et Solidaires, à la lecture de cet avis sur l'orientation, regrette que ne soit pas abordé l'absence d'anticipation d'ouverture de places en formation générale comme professionnelle, suite à la forte augmentation démographique post 3^{ème}. L'absence d'ouverture de place, les outils Aff-net ou Parcoursup créent une sélection avec des classes populaires sacrifiées, des potentiels éconduits dans le cadre d'un système de plus en plus élitiste.

L'orientation des jeunes ne doit pas se faire pour répondre à des besoins immédiats et non pérennes des entreprises, c'est pourquoi la Région doit se doter d'un véritable plan de formation concernant entre autres les métiers liés aux transitions écologiques, industrielles et sanitaires. C'est bien dans le cadre d'instances du quadripartisme Etat, Région, Organisation Syndicales de salarié·es et patronales que peut s'effectuer ce travail de prospective.

La CGT et Solidaires, dénonce l'absence de démocratie dans bon nombre d'instances de la région. Il n'est pas acceptable que ne siègent directement dans le conseil d'administration de la nouvelle agence régionale d'orientation ni les organisations syndicales, ni les fédérations de parents d'élèves. De même, le CREFOP doit recouvrer son entière légitimité notamment en matière de carte de formations, il ne doit pas rester une coquille vide.

Pour terminer, la CGT Solidaires regrette que le CESER ne puisse obtenir de la région des données chiffrées en matière de formation et d'orientation des jeunes.

La CGT et Solidaires, s'abstiendront.

► Intervention de Bruno BISSON, au nom de la CFDT et l'UNSA

Que ce soit pour les jeunes et leurs familles, pour le monde économique, pour l'emploi et plus largement pour la société, l'orientation est un sujet sensible, difficile à appréhender mais également vaste et porteur d'enjeux importants.

Pourquoi difficile à appréhender ?

Tout d'abord parce que nous n'avons pas toutes et tous la même acception du terme. Le concept d'orientation est souvent réduit à une période correspondant au moment de l'affectation. Or l'affectation n'est qu'une étape dans ce long processus et elle n'est en aucun cas définitive. Elle ne scelle pas le processus d'orientation.

Nous nous référons, comme la contribution, à la définition européenne de l'orientation. Nous sommes bien loin de la définition du Larousse en 1922, qui l'évoque en ces termes « répartition aussi judicieuse que possible de la jeunesse entre les métiers et les professions ». Cette approche centrée sur des perspectives adéquationnistes a évolué vers une nouvelle conception centrée sur le jeune, acteur de ses choix, garantissant une solution à chacun basée sur ses aspirations et sur la maîtrise de son parcours. Délicat donc de concilier la construction du parcours d'orientation et les enjeux pourtant légitimes des territoires.

L'orientation... vaste sujet.



Les acteurs sont devenus plus nombreux. Ils sont maintenant multiples, changeant, au fil du temps, de l'importance de la question et au gré des réformes. Ce processus de l'orientation est un long parcours qui doit être accompagné, construit tout au long de la scolarité mais au-delà du volet de notre contribution, l'orientation concerne les citoyens tout au long de la vie.

La richesse du contenu du parcours ne se limite pas à une visite à un psychologue de l'Education Nationale. Ce parcours des jeunes doit être jalonné par une série d'activités : conseils, information, exploration et découverte des métiers, développement de l'estime de soi, de l'esprit critique pour aider les jeunes à apprendre à se connaître, à faire des choix.

L'orientation, porteuse d'enjeux importants

Les enjeux sont parfois antagonistes. Ceux centrés sur les jeunes se traduisent par l'aspiration de chacun à accéder à la formation de son choix, à s'épanouir dans une formation puis un métier, par la lutte contre l'échec scolaire et le décrochage, la lutte contre la ségrégation sociale, pour l'égalité femme homme et par le développement de l'ambition scolaire. D'après la consultation lancée par la Région sur l'orientation au printemps 2019, 27 % des jeunes se disent peu ou pas aidés. Les attentes sont donc très vives.

Des enjeux plus collectifs se manifestent par des pratiques de sélection et de répartition. Il s'agit par exemple de gérer les flux pour adapter les élèves au nombre de places dans les établissements de formation, mais également de cette recherche d'adéquation miraculeuse entre les emplois offerts et les aspirations de jeunes. Le nombre de places limité dans les formations professionnelles crée des frustrations parmi les jeunes qui sont obligés d'aller vers une formation non choisie. De même, le dispositif « Parcours Sup » installé trop rapidement en 2018 a accentué la sélection à l'entrée de l'enseignement supérieur dans des formations auparavant bien ouvertes.

Ces orientations subies entraînent des difficultés et peuvent conduire au décrochage. De fait, nous rejoignons complètement la préconisation 6 de la contribution.

Nos travaux ont été impactés par la loi de 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » et les réformes induites qui ont introduit notamment une nouvelle répartition des compétences entre Etat et Région. Les missions d'accompagnement et de conseil et celles d'information ont été partagées artificiellement entre Etat et Région. Les hésitations et revirements par rapport au devenir de l'ONISEP, des DRONISEP et des CIO (dont le sort ne relevait pas de la loi) ont provoqué une grande insécurité chez les personnels et les usagers et parents d'élèves pour ce qui est des CIO. Nous partageons avec de nombreux acteurs des inquiétudes sur l'efficacité de ces nouveaux dispositifs.

La création de l'agence régionale de l'orientation suscite de nombreuses attentes. L'ARO va-t-elle atteindre ses objectifs, réduire les déterminismes sociaux et les inégalités territoriales ? Elle doit disposer des moyens humains et financiers pour intervenir sur le terrain notamment dans les établissements du secondaire. Des heures dédiées à l'orientation existent dans ces établissements. Malheureusement, les moyens horaires attribués pour les enseignements et donc ces heures diminuent surtout en lycée et ce, à cause de la réforme du lycée. Elles ne sont donc pas effectivement réalisées. L'ARO doit donc s'investir réellement en allant à la rencontre des élèves, collégiens et lycéens, remplir sa mission d'information et ce en coopération avec les DDSDEN et les Rectorats.

Conclusion :

La question choisie par la commission 3 est un sujet vaste et difficile bourré de stéréotypes : jeunes paresseux, enseignants déconnectés du monde réel, patrons en quête d'une main d'œuvre immédiate, conseillers d'orientation déconnectés du monde du travail...

Les préconisations de la contribution sont nombreuses et pertinentes. Mais il est difficile de répondre plus amplement à la question alors que les réformes se mettent en place et que les acteurs et les usagers sont impactés.

Nous regrettons de ne pas avoir écouté davantage les jeunes même si nous avons fait des rencontres très intéressantes et instructives. Ce sujet se prêtait bien à une consultation des jeunes par le biais du CESER des jeunes comme la consultation citoyenne du CESE du 11 avril 2018.

Ouvrir des horizons, développer le droit des jeunes, donner la possibilité aux jeunes de faire des choix, améliorer l'accès des jeunes à l'information, à l'accompagnement des parcours, c'est le sens des préconisations de cette contribution que la CFDT et l'UNSA voteront.

► Intervention d'Anna DI MARCO, au nom de la FSU

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Notre séance d'aujourd'hui nous permet de donner un avis sur le volet 1 de la contribution « s'orienter, se réorienter » sujet essentiel pour les jeunes, a fortiori les moins qualifiés, qui risquent d'être les premières victimes de la crise économique qui s'annonce. Faut-il rappeler que cette contribution a été rédigée avant la crise de la Covid ?

Même si « pour le CESER, il ne s'agit pas de se positionner sur l'opportunité et le contenu des réformes (...) mais d'identifier leurs enjeux essentiels et de proposer des pistes pour une mise en œuvre efficiente tenant compte des spécificités de la région Auvergne-Rhône-Alpes »²³, nous ne pouvons faire comme si celles-ci n'avaient pas un impact aussi important pour les jeunes et leurs familles.

La contribution pointe que « Pour certains parents d'élèves, les erreurs de parcours ont un coût qu'il faut prendre en compte : le choix de l'orientation doit être bien réfléchi car les implications financières peuvent être importantes dans certaines familles... Les associations de parents d'élèves représentées au CESER constatent également un développement des opérateurs privés sur le marché de l'orientation, principalement dans les grandes agglomérations »²⁴

Effectivement le transfert des Dronisep aux régions a accentué la territorialisation de l'orientation et favorisé dans certains cas sa privatisation. La fermeture des centres d'information et d'orientation (CIO), sans cohérence aucune avec le besoin des populations, a supprimé des lieux physiques d'information identifiés.

Or « dans les territoires ruraux, le rôle des CIO est incontournable, ils sont souvent les seuls acteurs identifiés en matière d'orientation. Pour les familles, la gratuité du service de l'orientation est essentielle : pour les familles modestes, l'accompagnement vers l'information est particulièrement crucial. »²⁵

La FSU, entouré de l'ensemble des syndicats de sa fédération, a lancé le 1er juillet un « plan de sortie de crise : parier sur la jeunesse »²⁶.

Ce plan comporte 3 axes, dont un sur la Formation et Qualification de tous les jeunes. Sur les 5 mesures proposées dans cet axe-là, 3 remettent le service public au cœur du pilotage des politiques de formation professionnelle initiale. Les services publics doivent garantir l'accès à la formation de tous les publics. Et c'est au service public d'éducation qu'incombe la tâche de piloter la formation professionnelle initiale.

Depuis de nombreuses années la FSU défend la scolarisation jusqu'à 18 ans et la mise en œuvre effective de la loi sur l'obligation de formation pour les 16-18 ans, au sein des trois voies du lycée.

Pour elle, la formation professionnelle initiale sous statut scolaire, qui permet aux jeunes d'accéder à un premier niveau de certification par un diplôme sans devoir signer un contrat de travail, doit être renforcée pour sécuriser leurs parcours scolaire et professionnel. « Elle doit proposer un éventail large de formations et ne pas être accolée aux desiderata du patronat local ».²⁷

La FSU revendique aussi un service public de l'insertion et de la formation qui garantisse le financement des dispositifs de formation et de suivi des jeunes qui ne sont, ni en emploi, ni en

²³ Projet Contribution orientation Volet 1 Orientation des jeunes, p. 7.

²⁴ Projet Contribution orientation Volet 1 Orientation des jeunes, p. 19

²⁵ Projet Contribution orientation Volet 1 Orientation des jeunes, p. 19

²⁶ <http://snpespjj-fsu.org/Plan-de-sortie-de-crise-parier-sur-la-jeunesse.html> texte en format pdf <http://snpespjj-fsu.org/IMG/pdf/pla..>

²⁷ <http://snpespjj-fsu.org/IMG/pdf/pla..> « Mesure 11-Mettre en œuvre une réelle obligation de scolarisation des 16-18 ans »

formation. Soutenu par l'État et les régions, il serait constitué notamment des missions locales, et des organismes GRETA et AFPA.

« Les plates formes de suivi et d'appui aux décrocheurs doivent continuer à faire l'objet d'un pilotage partagé entre l'Education nationale et la Région dans le cadre de la mise en place de l'obligation de formation, et le travail essentiel des directeurs-trices de CIO doit être reconnu. Les missions des MDLS (Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire), à qui on demande toujours davantage, doivent être maintenues et leurs moyens augmentés ».²⁸

Pour conclure, le parcours d'orientation est complexe, parfois anxiogène pour les jeunes et leur entourage qui ont souvent du mal à naviguer dans les méandres des formations proposées.

La problématique territoriale retenue dans la contribution « Comment s'assurer que les réformes en cours permettent d'améliorer, d'une part, l'accès des jeunes aux services d'information et d'orientation et, d'autre part, l'accompagnement de leur parcours dans tous les territoires de la région » a été traitée.

Si nous souscrivons à la majorité des préconisations :

- sur l'équité territoriale en termes de neutralité, gratuité du service et non-discrimination d'accès.
- sur une meilleure disponibilité et lisibilité de l'information sur les formations et sur les métiers en luttant contre les stéréotypes de genre.
- sur la revalorisation les stages de 3^{ème} véritable outil de découverte des métiers
- sur le décrochage grande priorité régionale

Nous souhaitons que tout ce qui concerne l'orientation et formation reste un service public.

En outre « la formation professionnelle et continue, en lien avec un plan massif de création d'emplois « climat », l'aide à l'installation pour de jeunes agriculteurs-trices et la revalorisation des métiers manuels nécessaires à la transition de nos sociétés, doivent dès maintenant être engagés par le développement des formations utiles à la bifurcation écologique de nos sociétés. »²⁹

Nous nous abstenons lors du vote de ce projet de contribution.

► Intervention de Josette VIGNAT, au nom des collèves 3 et 4

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

L'orientation, arbitrage entre aspirations individuelles et contexte socio-économique est un sujet prégnant pour les jeunes et leurs familles ! Comment dès la 3^{ème} ou la 2^{nde}, en fonction des informations reçues, choisir le métier qui engage la réussite de toute une vie ?

Depuis les années 2000, l'orientation est devenue une thématique européenne qui a influencé les politiques publiques françaises pour devenir « l'orientation tout au long de la vie ».

La contribution du CESER a mis en exergue les carences des dispositifs et des pratiques existants et souligné l'importance d'une approche centrée sur la personne et son parcours.

Les réformes successives n'ont pas permis aux différents acteurs de pérenniser leurs actions et ainsi de répondre aux attentes sociétales.

²⁸ <http://snpespj-fsu.org/IMG/pdf/pla> « Mesure 11-Mettre en œuvre une réelle obligation de scolarisation des 16-18 ans » et « Mesure 12-Mettre en œuvre et développer le service public de l'insertion »

²⁹ <http://snpespj-fsu.org/IMG/pdf/pla> « Mesure 8 Répondre par la formation aux enjeux de transitions écologiques ».

Quels sont les mots clés à retenir ?

- Territoires : carences et inégalité
- Décrochage
- Famille / jeune
- Frein à l'orientation
- Découverte des métiers

Les préconisations faites dans l'avis du CESER répondent en grande partie à ces attentes :

- En octobre 2019, redistribution des responsabilités entre l'Etat et la Région en matière d'orientation, et création de l'Agence Régionale de l'Orientation qui doit être le garant d'un accès équitable à l'information sur l'ensemble des territoires. La mise en place dès la fin de l'année 2020 du « Bus de l'orientation » va contribuer à développer les informations métiers et parcours sur l'ensemble des territoires de la région AURA. Ce dispositif permettra à la Région, l'Etat, l'Education Nationale et les branches, de travailler sur les parcours pédagogiques et sur les territoires et publics. Dans un premier temps, le bus se positionnera auprès des lycées et collèges sur des territoires situés à l'ouest de la région, puis début 2021 sur des territoires de montagne, l'objectif étant qu'il se déplace ensuite dans les autres territoires, sur sollicitation des intercommunalités ou villages. Ce dispositif vient en complémentarité du Mondial des Métiers.

- L'élaboration d'une charte régionale qui prendrait en compte les spécificités territoriales, devrait également contribuer à améliorer la concertation locale et ainsi pérenniser les comités locaux école/entreprise.

- La revalorisation des stages de 3ème en milieu professionnel tant auprès des jeunes qu'auprès de leur famille est un véritable outil de découverte des métiers. Il est nécessaire comme cela est précisé dans la préconisation 5 de lever les principaux freins liés aux carences de réseau et de mobilité en développant une base de données des entreprises locales prêtes à accueillir des stagiaires. La mise en place d'un guide pratique d'accueil à destination des entreprises doit permettre à celles-ci de mieux atteindre les objectifs de ce stage. Combien de familles choisissent des stages dans une entreprise située à proximité de leur domicile (problème de mobilité) sans que cela réponde aux attentes du jeune ?

- Le développement du portail numérique de l'orientation regroupant les informations sur les métiers, mais également des tests et quiz permettant aux jeunes de vérifier leur compétence, avec localisation des acteurs, est souhaitable. Il est nécessaire d'élaborer une communication spécifique à destination des familles en lien avec le rectorat et adaptée aux différents territoires. Il est tout de même regrettable de voir se développer des services de « coaches » privés, donc payants, à cause des lacunes du service public de l'orientation !

Il est également indispensable de s'attacher au décrochage scolaire et à ses causes. Quel est le lien entre le décrochage et l'orientation ? Comme spécifié dans la préconisation 6, une étude doit être menée afin d'identifier les facteurs de décrochage, mieux les prévenir. La mobilisation des moyens du SPRO et l'ARO devrait permettre de préparer l'élaboration d'un nouveau plan régional de prévention auquel le CESER pourrait contribuer. Peut-on encore, avec tous les dispositifs mis en place, parler de « public invisible » ?

Sauf expression individuelle, le collège 3 et 4 votera cet avis.

Résultats des votes

Assemblée plénière du 28 juillet 2020



122 ONT VOTE **POUR**

0 ONT VOTE **CONTRE**

32 SE SONT **ABSTENUS**

0 N'ONT **PAS PRIS PART AU VOTE**

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	BORTOLIN Alain				
		BERTHE Christian	x			
		DUBOISSET Gilles	x			
		DUPLAIN Jocelyne				
		PARAIRE Daniel	x			
		RENIE Stanislas	x			
		SIQUIER Marie-Amandine	x			
		VILLARD Hélène				
		VEYRE de SORAS Christine	x			
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick	x			
		CHARVERON Philippe	x			
		LE JAOUEN Eric	x			
		PANSERI Anne-Sophie	x			
		VENOSINO Dorothée	x			
	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	BESSON -THURA Séverine	x			
		Non désigné(e)	x			
		STOJANOVIC Sandrine				
		TARLIER Bruno	x			
	U2P Auvergne-Rhône-Alpes	BRUNET Christian	x			
		CABUT Bruno	x			
		DESPRET Françoise				
		JOUVANCEAU Pascale				
	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes	GIROD Pierre	x			
		LATAPIE Didier	x			
		MOLLARD André				
		PELLISSIER Elisabeth				
		PEYREFITTE Carole	x			
	Accord UNAPL Auvergne-Rhône-Alpes et CNPL Auvergne-Rhône-Alpes	BEZ Nicole	x			
		BLANC Dominique	x			
		MARCAGGI Christophe	x			
		ROBERT Anne-Marie	x			
	Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	ROBILLARD Pierre	x			
	Pôle de compétitivité Lyon Biopôle Minalogic Partenaires Céréales Vallée ViaMéca - Plastipolis et Tenerrdis	CHABBAL Jean	x			
CLEMENT Florence						
MARTEL Alain		x				

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	France Chimie Aura	FURMINIEUX René-Pierre	x			
	Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française	GRENIER Pierre-Henri	x			
	UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude				
		PFISTER Françoise	x			
	Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric	x			
	Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	CORNUT Jean-Marc				
	Accord Fédération nationale des transports routiers Auvergne-Rhône-Alpes et Fédération des entreprises de transports et logistique de France	LASSALLE Valérie				
	Union inter-entreprises de Lyon et sa région	POTELLE Jean-Charles				
	Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	TRICHARD Alain	x			
	Accord entre délégation territoriale de l'union des entreprises et des salariés pour le logement et les chambres régionales de la Fédération de promoteurs constructeur de France Auvergne-Rhône-Alpes	VERRAX Eric				
	SYNTEC Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe	x			
	Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	THAUVETTE Alain	x			
	Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	BOISSELMON Alain				
	Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	FIALIP Yannick	x			
		FLAUGERE Jean-Luc	x			
		THOMASSON Pascale	x			
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	COMBE Véronique	x			
		ROYANNEZ Jean-Pierre	x			
	Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	Non désigné(e)	x			
		LEROY Jérémy	x			
	Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	GUINAND Jean				
		ROUX Annie				
	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges	x			
	COOP de France Auvergne-Rhône-Alpes	CHAVOT Christophe				
	Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	JOUBE Henri	x			
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	BERNELIN Thierry	x			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BENSELLA Lynda			x	
		BOUVERET Lise			x	
		BOUVIER Bruno			x	
		CANET Fabrice			x	
		DA COSTA Rosa			x	
		FATIGA Antoine			x	
		FAURE Philippe			x	
		GELDHOF Nathalie			x	
		GRANGER Karine				
		GUICHARD Karine				x
		HOURS Eric				x
		MARGERIT Laurence				x
		MURCIA Jean-Raymond				x
		NATON Agnès				x
		PUTOUX Laurent				x
		RODRIGUEZ Vincent				x
		SALA Chantal				x
	TOURNEUX Stéphane				x	
	Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BARRAT Jean	x			
		BOLF Edith	x			
		DUPUIS Steve	x			
		FASOLA Blanche	x			
		GUILHOT Jean-Marc	x			
		GUILLOT Daniel			x	
		JUYAUX-BLIN Christian	x			
		LAGNIER Christine	x			
		LAMOTTE Bruno	x			
		LOZAT Jean-Luc	x			
MORAIN Marie-Christine		x				
MORISSE François		x				
NINNI Agnès		x				
RAUFAST-BENBAKKAR Michelle		x				
ROUSSY Delphine	x					
SIVARDIERE Patrick	x					
VRAY Annick	x					

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BLACHON Eric			x	
		BOCHARD Frédéric			x	
		DELAUME Colette			x	
		GILQUIN Jean-Pierre			x	
		LEYRE Michelle				
		PICHOT Arnaud			x	
		ROUVEURE Gisèle				
		SAMOUTH Pascal			x	
		SEGAULT Hélène			x	
		TEMUR Hélène			x	
		VINCIGUERRA Pio				
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	RUCKA Agathe	x			
		GRANDJEAN François	x			
		LAURENT Bernard	x			
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes	ACOLATSE Erick	x			
		CARCELES Robert	x			
		CARUANA Laurent	x			
		GALLIEN Sylvie	x			
		GILBERT Madeleine	x			
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	BISSON Bruno	x			
		HAMELIN Catherine				
		MUSSET Sophie				
		MYC Michel	x			
Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	DI MARCO Anna			x		
Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	MILBERGUE Denise			x		
	VELARD Patrick					
3	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	VIGNAUD Béatrice	x			
	Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	VIALLE Alain	x			
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes	DOGNIN DIT CRUISSAT Sarah	x			
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	LAOT Patrick	x			
	Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc			x	
	Fédération hospitalière de France régional Auvergne-Rhône-Alpes	DENIEL Patrick				
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, UNIORPA, Union régionale des Fédération départementales Génération Mouvement les aînées ruraux et Fédération national des associations de retraités Auvergne-Rhône-Alpes	AUSSEDAT Philippe	x			
	Accord entre le CREAM Auvergne et le CREAM Rhône-Alpes	CLAVERANNE Jean-Pierre				
	URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes	CHAPPELLET Jean	x			
	Union régionale SCOP et SCIC Auvergne et Rhône-Alpes	BABOLAT Guy				
	Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis	x			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique	X			
	Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias	X			
		BOUABDALLAH Khaled	X			
		DUMASY Lise				
		MEZUREUX Nathalie				
	Section régionale FCPE, PEEP, UNAAPE, URAPEL Auvergne et Rhône-Alpes	BENOIT Jean-Marie	X			
		SAGOT Fabrice	X			
		GALLO Anaïck	X			
		ZAYET Zihar	X			
	Association Lyon place financière et tertiaire	LAC Jean-Pierre	X			
	CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	COURIO Valérie	X			
		MONNET Alexis	X			
	Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes	BROUSSAS Paulette	X			
	Accord entre UNEF, AFEV, FAGE et UNI	BARRETT Charlotte	X			
		MEKEDDEM Nassim	X			
	Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	QUADRINI Antoine	X			
	Accord entre le comité régional olympique et sportif Auvergne et le comité régional olympique et sportif Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine	X			
	Comité régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	PESCHIER Rémi	X			
		VIGNAT Josette	X			
	Accord union fédération des consommateurs Auvergne et Rhône-Alpes	POSSE Robert				
	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire	MOYROUD Anne	X			
		ROSENBERG Armand				
	Accord entre l'Association Rhône-Alpes des conservateurs (ARAC) et la Fondation du patrimoine	NUIRY Jean-Bernard	X			
	Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	MANOLOGLOU Antoine	X			
	Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association IMAGINOVE, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	MARTIN Gérard	X			
	Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne et de Rhône-Alpes	MASSAULT Christian	X			
	Accord ARRAHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques				
		JUILLAND Christine				
		LE FAOU Michel				
		GRATALOUP Sylvain	X			
		PATAT Salomé	X			
	Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	BEDIAT Patrick	X			
	Accord ATD Quart-Monde, union régionale des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, secours populaire française Rhône-Alpes et Auvergne, délégation régionale du Secours catholique Auvergne et Rhône-Alpes	GOUEDARD-COMTE Marie-Elisabeth	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon	X			
	Association filière bois Fibois Auvergne-Rhône-Alpes	BAREAU Anne-Marie	X			
	Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	PICCOLO Maël	X			
	Association nationale des apprentis	CADIOU Aurélien	X			
	Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	DEMAGNY Jean-Pierre	X			
	Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BONNEFOY Thomas	X			
		CHAMBA Cécile	X			
	Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	EROME Georges	X			
		RESCHE-RIGON Frédérique	X			
	Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc	X			
	Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	RIVIERE Elisabeth	X			
	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane	X			
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy	X			
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	DESSEIN Aurélie				X
D'HERBOMEZ-PROVOST Sophie		X				
GUIEAU Willy		X				
VERDIER Jean-Louis		X				
4	Personnalités qualifiées	BARATAY Denis	X			
		BRUNO Marie	X			
		DOYELLE Manon	X			
		FAUREAU Bernard			X	
		GELAS Nadine	X			
		HABOUZIT Michel	X			
		MARGUIN Christophe	X			

Contacts

Délégué général

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

Déléguée générale adjointe

Véronique MACABEO

veronique.macabeo@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 47 44

Chargé d'études

Tristan DESFRENNES

tristan.desfrennes@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 46 04

Contact presse

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,
inscrivez-vous à notre newsletter sur

lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr

ou retrouvez les informations sur le site internet
de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

www.auvergnerhonealpes.fr/ceser

CONTRIBUTION

Cette contribution sur l'orientation des jeunes constitue le premier volet d'un travail approfondi du CESER Auvergne-Rhône-Alpes sur l'orientation tout au long de la vie.

Les échanges avec de nombreux acteurs régionaux ont permis d'identifier plusieurs axes de progrès pour améliorer l'accès des jeunes aux services d'information, d'orientation, et d'accompagnement dans tous les territoires de la région.

Six préconisations opérationnelles permettront d'accompagner la mise en œuvre territoriale des réformes engagées, en s'appuyant en particulier sur la nouvelle agence régionale « Auvergne-Rhône-Alpes Orientation ».

Le CESER plaide également pour le développement d'une culture de l'orientation partagée par tous, et à tous les âges de la vie.

ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE | INFORMATION SUR LES MÉTIERS | ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE | SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE L'ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE : SPRO | RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Credits photos : 123RF, © Atger, © Aubert, © M. Chatelain, © H. Hugues, © C. Pietri, © J. Robert

www.auvergnerhonealpes.fr/ceser



CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON

8 rue Paul Montrochet – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73 – F. 04 26 73 51 98

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND

59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 – 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
T. 04.73.29.45.29 – F. 04.73.29.45.20